



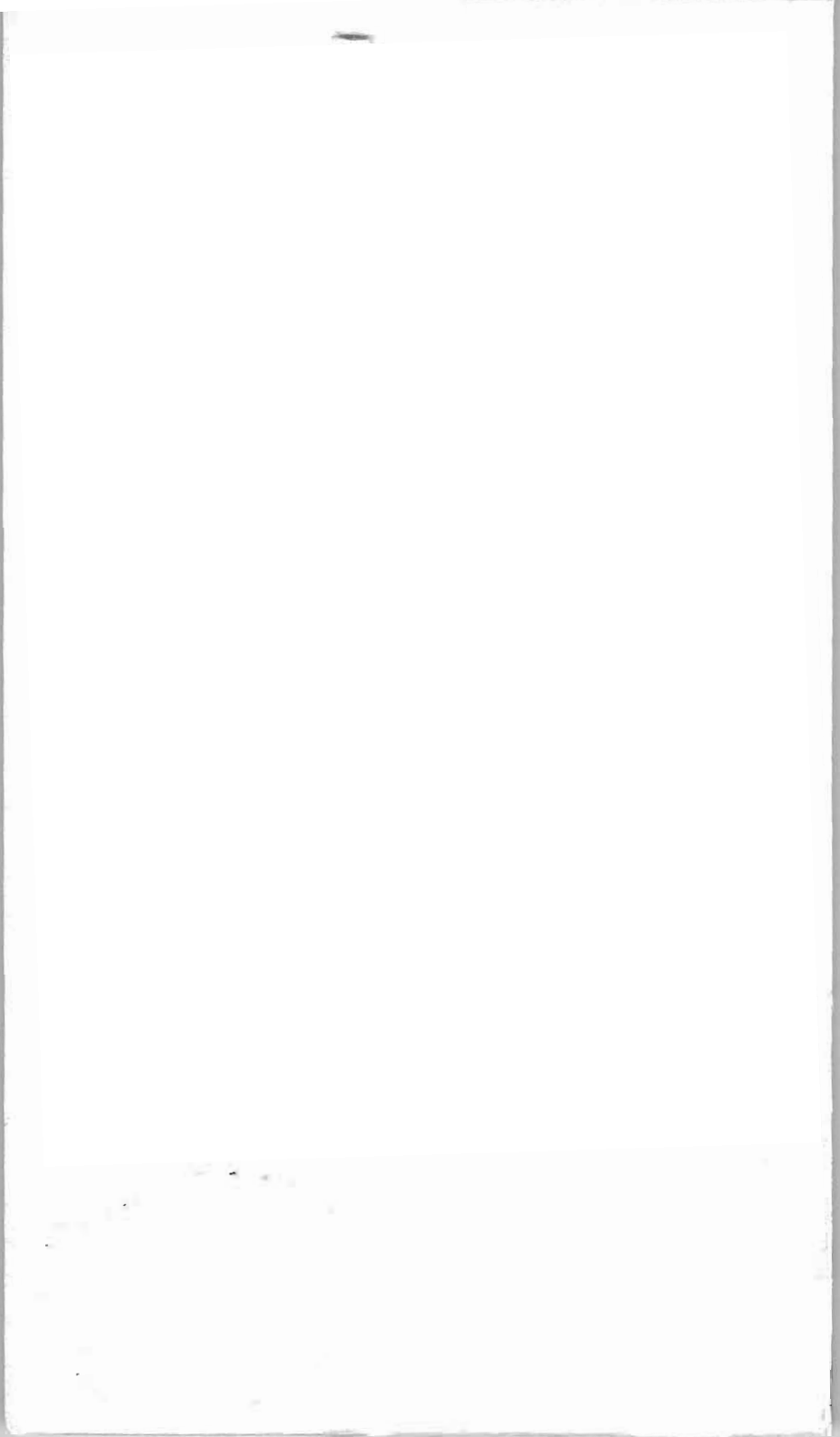
Edgar Boutet

**Le bon  
vieux temps  
à Hull**

Tome II

Éditions Gauvin  
Hull (Québec)  
Octobre 1974

1-9-2



Edgar Boutet

# **Le bon vieux temps à Hull**

Notes historiques sur l'Outaouais,  
classées et réunies en volume par la  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'OUËST  
DU QUÉBEC

Tome II



PROPRIÉTÉ DE LA  
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE  
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Éditions Gauvin  
Hull (Québec)  
Octobre 1974





## Table des Matières

	Page
Avant-propos — par Augustin Potvin	i
Chapitre I <sup>er</sup> : Hull, fief des Wright	
Notre initiation — La charte de 1875 — Protestation auprès de Québec — Élections d'antan — La quatrième cité — Un obstacle au progrès — Le constitut — La loi de 1924	4
Chapitre II : Hull, otage des barrières à péage	43
Chapitre III : Hull, victime d'incendies désastreux	
La grande alerte de 1870 — Le feu de Sabourin — Le feu de Landry — Le feu du marché — Le grand désastre de 1900 et quelques autres méfaits du feu avant et après cette date sinistre	51

**Nota :** Les photos reproduites dans le présent tome proviennent des Archives publiques du Canada.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the UK Government has set out a strategy for the 21st century (Department of Health 1999). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society, and security in old age' (Department of Health 1999, p. 10).

## AVANT-PROPOS

La Société historique de l'ouest du Québec est heureuse de présenter à ses membres et au grand public un deuxième tome de notes sur l'histoire régionale de l'Outaouais québécois. Ces notes, réunies sous le titre **Le bon vieux temps à Hull**, sont l'œuvre du sympathique journaliste Edgar Boutet qui, peu de temps avant son décès, survenu le 24 février 1971, nous avait cédé ses droits d'auteur.

Au texte de M. Boutet, qui a été publié par tranches dans **Le Droit** en 1957 et 1958, nous n'avons apporté que des modifications secondaires, nécessitées d'ailleurs par le caractère de notre publication : classement selon un ordre et sous des titres différents, uniformisation des noms géographiques, etc. Inutile d'ajouter que les idées de l'auteur et son style ont été scrupuleusement respectées. Les citations ont été laissées intactes, sauf pour quelques erreurs patentes d'impression.

Nous tenons à remercier l'éditeur Robert Gauvin de sa généreuse collaboration. Notre gratitude est aussi acquise à M<sup>me</sup> Edgar Boutet, veuve de notre ami journaliste, qui a bien voulu, dès le premier tome, nous confirmer la cession des droits d'auteur par son mari.

Des lecteurs nous ont reproché de ne pas avoir inséré un index analytique dans le premier tome. Nous comptons en publier un à la fin d'un troisième tome qui paraîtra, nous l'espérons, en 1974.

L'histoire de Hull, l'humble « village d'en bas », qui est en voie de devenir l'une des principales villes du Québec, témoigne hautement de la persévérance de nos pères, de leur fidélité aux valeurs permanentes du passé et de leur volonté de conserver à notre ville sa personnalité et son autonomie.

Puissent les transformations qui s'opèrent rapidement dans notre milieu ne pas entraîner de dérogation à ces vertus ancestrales ! Puissent les regroupements municipaux, les apports démographiques nouveaux et les futurs

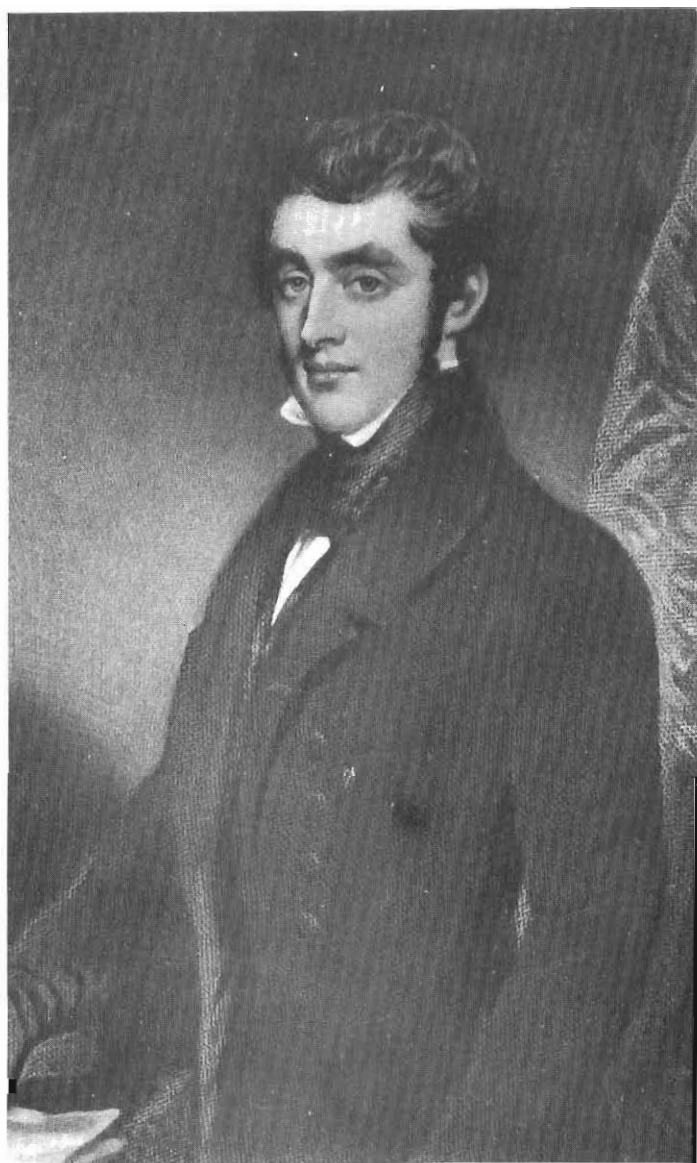
modes d'administration ne modifier en rien nos attaches québécoises et notre capacité de résoudre nous-mêmes les difficultés qui nous assiègent ! Face à toutes les éventualités, il importe que le nord de l'Outaouais, quels que soient les régimes ou les dirigeants de l'avenir, demeure une unité dynamique et une zone francophone pour l'orientation cohérente de nos vies et de notre idéal !

Augustin Potvin, vice-président de la  
Société historique de l'ouest du Québec



## Chapitre premier





*Lord Sydenham, gouverneur du Canada apres 1837, est considéré comme le père de nos institutions municipales. (Gravure PAC)*

# Hull, fief des Wright

## NOTRE INITIATION

Lord Sydenham, gouverneur du Canada au lendemain de l'insurrection de 1837, peut être considéré à juste titre comme le père de nos institutions municipales. En effet, quand il soumet au secrétaire des colonies son projet d'union des deux Canadas, il insiste de façon toute particulière sur la nécessité d'instituer au Canada un gouvernement municipal qui, écrit-il, est « tout aussi important, plus important même, que l'union des deux Canadas ».

Cependant, cette proposition est assez mal accueillie autant en Angleterre qu'au Canada. À Londres, pour que le parlement vote l'acte d'union, le gouvernement anglais se voit contraint d'en biffer toutes les dispositions qui ont trait à l'organisation d'un gouvernement municipal dans la colonie.

Au Canada l'opinion est fort divisée. L'élément tory, farouchement britannique et royaliste, y voit des tendances trop démocratiques. Quant aux autres, particulièrement les colons français du Canada, ils adoptent une attitude de réserve et de méfiance, car ils n'attendent rien de bon de cette réforme administrative qu'ils ne comprennent d'ailleurs qu'imparfaitement.

Le gouverneur Sydenham se rend bien compte qu'il vient de s'engager dans une aventure assez hasardeuse. Cependant cette divergence d'opinions n'ébranle pas son intention bien arrêtée de doter la colonie d'une administration municipale. Aussi devra-t-il procéder avec beaucoup d'habileté pour avoir raison de ceux qui s'opposent à ses vues.

### Les districts

Dès septembre 1840 il publiera une première ordonnance qui accorde au Bas-Canada des institutions. La province est divisée en districts municipaux qui sont administrés par un conseil composé de conseillers élus par les paroisses, villages et cantons.

La paroisse restera à la base de ce nouveau régime, car les habitants de chacune, en plus d'élire deux conseillers qui siégeront au conseil de district, « se choisiront un greffier, trois cotiseurs, un collecteur pour percevoir les taxes imposées par le conseil de district, un inspecteur de ponts et chaussées, un surintendant des pauvres, un inspecteur des clôtures et fossés et, enfin, un gardien des enclos publics ». L'année suivante, Sydenham fait adopter par l'Assemblée législative le « District Councils Act, 1841 » qui dote le Haut-Canada du même régime municipal.

### Mesure impopulaire

Ce régime qui groupe plusieurs paroisses, villages et cantons sous la juridiction d'un conseil de district dont le préfet et les principaux officiers sont nommés par le gouverneur qui, au surplus, peut désavouer toute décision du conseil et même la dissoudre à sa discrétion, comporte bien des inconvénients et soulève plus d'opposition que d'enthousiasme.

Parlant à l'Assemblée législative au nom du Bas-Canada, l'hon. D. B. Viger formule son opposition au projet dans les termes suivants: « Cette loi établit un mécanisme de gouvernement inconnu jusqu'à présent du monde civilisé. Le gouverneur divise à sa volonté la province qu'il morcelle en districts, il nomme certains officiers des conseils, en contrôle les assemblées et a le pouvoir de les dissoudre à sa volonté. C'est ce qu'on appelle un gouvernement municipal. »

Le projet est finalement adopté par une faible majorité. Sydenham écrira peu après au secrétaire des co-

lonies que cette loi n'aurait sûrement pas été adoptée par l'Assemblée législative si elle n'avait pas été appliquée un an plus tôt dans le Bas-Canada.

L'innovation est généralement mal accueillie par la population. On y voit surtout une nouvelle forme de gouvernement qui imposera de nouveaux impôts. La division arbitraire de la province en grands districts municipaux déplaît surtout aux colons canadiens qui préfèrent se confiner au cadre paroissial.

Le comté d'Ottawa, qui englobe les trois comtés actuels de Hull, Gatineau et Papineau, est érigé en district sous le nom de Sydenham. La plupart des paroisses, villages et cantons du district refusent de se conformer à la loi en négligeant d'élire des conseillers pour former le conseil. Dans la plupart des districts la loi reste lettre morte.

Le gouverneur devra bien se rendre compte de son échec. Après quatre ans de vaine tentative, il doit proposer une nouvelle loi (29 mars 1845) dont le préambule reconnaît « que l'expérience a démontré que les ordonnances ne conviennent pas et ne peuvent convenir à l'état actuel de la province ».

#### Conseils de paroisse

La nouvelle loi (1845) abolit les districts municipaux et leur substitue des conseils de paroisses, villages et cantons composés de sept conseillers élus.

Sous l'empire de cette loi, Hull est érigée en municipalité de canton dont Aylmer sera le chef-lieu. Les électeurs, qui y sont convoqués le 21 juillet 1845 par le juge de paix, élisent un conseil de canton dont George J. Marston sera le premier maire et James F. Taylor, le premier secrétaire. Ce conseil municipal de 1845 est, croyons-nous, le premier que l'on soit parvenu à constituer régulièrement dans notre région.

À l'époque, notre ville n'est encore qu'une petite bourgade. Sa population ne dépasse guère cent âmes et elle

se désintéresse presque totalement des affaires municipales du canton.

### Conseils de comtés

Un peu partout dans la province on s'adapte encore difficilement à ce nouveau mode de gouvernement. L'indifférence de la population rend la loi inapplicable dans la majorité des cas.

Aussi tentera-t-on, en 1847, d'appliquer encore une nouvelle formule. Aux conseils de paroisses, villages et cantons on substitue un conseil de comté. Les municipalités qui, jusque là, ont administré leurs affaires municipales sont fort mécontentes d'être soumises à l'autorité d'un conseil de comté. Bon nombre d'entre elles refuseront d'élire des représentants à ce conseil. Et c'est ce que feront la plupart des municipalités de notre région.

### La loi de 1855

À la suite de ce nouvel échec, le gouvernement se rend aux désirs de la population en adoptant en 1855 la « loi des municipalités et des chemins » qui est à la base de notre régime municipal actuel. Elle rétablit les conseils de paroisses, villages et cantons dont les maires forment le conseil de comté.

Sous l'empire de cette nouvelle loi, nous faisons de nouveau partie du canton de Hull qui, cette fois, établit son chef-lieu à Old Chelsea. Notre ville qui, encore, n'est qu'une petite bourgade, n'aura de représentants dans le conseil du canton qu'à partir de 1868 alors qu'un pionnier de Hull, Hercule Gravel, se fera élire conseiller.

Pendant près de quinze ans, le conseil sera presque exclusivement composé de cultivateurs de la banlieue et jusqu'en 1870 ce que l'on avait convenu d'appeler le « village de Hull » restera presque totalement étranger aux affaires municipales du canton.



*Ezra Butler Eddy (décembre 1870)*



### L'année 1870

Mais, comme l'on sait, à partir de 1860, de nombreuses familles canadiennes-françaises commencent à s'établir dans le village qui, en 1870, compte déjà une population de près de 4,000 âmes. La majorité de la population du canton résidera maintenant dans le « village » qui prend conscience de son importance numérique et économique.

L'année 1870 marquera donc une étape décisive dans l'histoire de Hull. Presque en totalité catholique et canadien-français, le village s'était jusque là soumis à l'autorité du R. P. Reboul, à qui la population fait entière confiance.

Pour ces nombreuses familles catholiques et canadiennes-françaises qui venaient d'un peu partout de la province de Québec et même des États-Unis d'où ils avaient été rapatriés, le « père Reboul » était à la fois le chef spirituel et l'animateur avisé et prudent de toutes les initiatives nécessaires à l'organisation du village.

Le temps était venu de mieux définir les responsabilités. Sur le plan municipal, le village qui est plus ou moins administré par le conseil de canton doit maintenant songer à se constituer en municipalité distincte. Et sur le plan religieux, il était également opportun qu'il soit érigé en paroisse. On prendra donc, alors, deux importantes initiatives.

#### Action concertée

Est-ce une action concertée et préméditée du « père Reboul » et de M. E. B. Eddy ? Les faits nous autorisent à le croire. M. Eddy qui, jusque là, est resté totalement étranger à la politique municipale, se fait élire avec six autres propriétaires du village au conseil du canton dont il devient le maire. Et il annonce, en même temps, qu'il demandera que le village soit séparé du canton et érigé en municipalité distincte.



*Mgr Eugène Guigues a signé, le 14 décembre 1870, le décret d'érection de la paroisse Notre-Dame de Hull. Avec le temps, cette paroisse s'était dotée (1892) d'une superbe église que le feu a ravagée il y a quelques années. Il avait été question de restaurer ce temple historique mais hélas ! la thèse de la démolition l'a emporté; de sorte que sur la fin de 1973, l'imposant immeuble n'était plus qu'un souvenir.*

Au même moment — coïncidence qui ne manque sûrement pas de signification — le « père Reboul » fait signer par plus de 280 chefs de famille une pétition qui prie M<sup>re</sup> Guigues, évêque d'Ottawa, d'ériger en paroisse le village de Hull.

M<sup>re</sup> Guigues se rendra à cette demande en signant le 14 décembre 1870, le décret d'érection de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces de Hull. Cette étape franchie, il ne restait plus qu'à obtenir l'érection civile de la cité de Hull que M. Eddy obtiendra à son tour cinq ans plus tard.

Il convient de bien noter ici que c'est « la paroisse de Hull » (et non le « village » qui n'a jamais eu d'existence légale) qui fut érigée en cité car, comme nous l'avons dit précédemment, dans la province de Québec, la paroisse, dans la plupart des cas, a servi de cadre à l'établissement des institutions municipales.

C'est ce qui fera dire à J. G. Bourinot dans son « *Local Government in Canada* »: **We can not pay too high tribute to the usefulness of the French-Canadian clergy in the absence of the settled institution of local government.** »

En effet, à Hull comme dans la plupart des municipalités de la province, c'est par l'action paroissiale que la population a été initiée au gouvernement municipal. Il y a donc lieu de souligner le rôle essentiel qu'a joué chez nous le « père Reboul », dont on peut dire qu'il a préparé les voies à ceux qui nous ont obtenu notre autonomie municipale.

### LA CHARTE DE 1875

Notre charte municipale octroyait en 1875 à la cité de Hull ses prérogatives dont jouissaient, à cette époque, très peu de municipalités au Canada, où il n'y avait alors que treize cités. Huit en Ontario: Toronto (1834); Kingston (1838); Cornwall et Hamilton (1846); Ottawa, Dundas, London et Brantford (1847) et cinq au Québec: Montréal (1832 et 1840); Québec (1840); Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe (1857) et enfin Hull (1875).

Le pays est encore en très grande partie peuplé par la classe paysanne qui compose (en 1871) environ 80.4 p. 100 de la population totale. Dans Québec les deux principales agglomérations urbaines sont Montréal, la métropole du pays, dont la population est déjà de près de 200,000 âmes et Québec, la capitale provinciale, qui compte alors 59,699 âmes. Il y a aussi trois autres petites cités dont la population ne dépasse pas 10,000 âmes : Trois-Rivières (7,570), Hull (3,800) et Saint-Hyacinthe (3,756).

#### Hull en 1875

La loi du 23 février 1875 qui nous constitue en « cité » note dans son préambule que « l'accroissement rapide de cette partie du township de Hull, connue sous le nom de village de Hull, nécessite qu'elle soit maintenant incorporée sous le nom de cité de Hull ».

Notons, tout d'abord, que Hull ne fut jamais constituée en municipalité de village et qu'elle est immédiatement devenue une cité dès qu'elle fut détachée en 1875 du canton de Hull. Et l'accroissement rapide de sa population dont parle notre charte s'est accélérée pendant une période de 25 ans car, en 1901, Hull, avec une population de 14,000 âmes (13,993) est alors la troisième cité de la province après Montréal et Québec alors que la population de Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke n'atteint pas encore 10,000 âmes.

En plus de sa population sans cesse grandissante, Hull, en 1875, pouvait encore invoquer d'autres motifs pour obtenir son érection municipale car, depuis 1870, elle est déjà constituée en paroisse et, depuis 1866, en corporation scolaire.

L'octroi de notre charte municipale est d'une importance capitale pour notre cité puisqu'elle exerce des pouvoirs et jouit de prérogatives en vertu d'une loi qui ne peut être amendée qu'à notre demande et à notre discrétion. Il n'en est pas de même pour les autres municipalités

sujettes à la loi des cités et villes que la législature peut amender sans l'essentiment préalable des municipalités intéressées.

Notons enfin que notre charte fut la première que la législature provinciale de Québec a octroyée puisque les quatre autres, celles de Montréal, de Québec, des Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe, avaient été octroyées par le gouvernement du Canada-Uni d'avant la Confédération.

### Le municipal

Le gouvernement municipal n'existe effectivement au Canada que depuis un siècle environ. C'est-à-dire depuis 1855 quand fut adoptée la « loi des municipalités et des bons chemins » qui a donné leur forme actuelle à nos institutions municipales.

Sous le régime français, le colon canadien ne participe d'aucune façon à l'administration de la chose publique.

Après 1764, sous le régime anglais, les habitants des paroisses éliront six baillis ou sous-baillis qui agiront surtout comme inspecteurs des ponts et chaussées et comme constables. Ce n'est pas encore un régime municipal vu qu'on ne reconnaît pas aux habitants le droit de prélever des taxes et d'en disposer pour l'exécution de travaux publics. Un peu comme sous le régime français, les affaires de chaque paroisse sont généralement dirigées par le curé, le seigneur et le capitaine de milice.

### Montréal

Cependant, dans les centres urbains comme Montréal, Québec et Trois-Rivières, la gestion des affaires municipales est plutôt confiée à une Cour spéciale des sessions de la paix.

Cette méthode de régie par les commissaires de la paix ne répond pas aux exigences de la population urbaine qui s'agit déjà dès 1828 pour obtenir un gouvernement municipal.

Les notables de Montréal, réunis en grande assemblée, le 6 décembre 1828, chargent un comité de 20 citoyens de présenter au gouvernement canadien une requête où il est dit « que dans le Royaume-Uni (et autres pays) il est reconnu que le public a retiré de grands avantages en confiant aux habitants des villes et des cités le soin de gérer leurs intérêts municipaux et que, dans l'opinion de cette assemblée, l'établissement d'une corporation élective pour cette ville faciliterait son avancement ».

### Jacques Viger

Cette requête du 6 décembre 1828 est à l'origine de nos institutions municipales qui ne nous seront accordées toutefois que 27 ans plus tard.

La requête des notables de Montréal est agréée le 31 mars 1831 et l'année suivante une charte municipale est accordée à Montréal qui devient la première cité au Canada. La ville est divisée en huit quartiers qui élisent chacun deux échevins. À sa première réunion du 5 juin 1833, le conseil municipal choisit Jacques Viger comme maire. Jacques Viger est donc le premier à être élu maire d'une cité canadienne.

Cette charte de Montréal n'avait été, cependant, accordée que pour une période et, en 1836, à cause de l'insurrection populaire elle ne fut pas renouvelée. Puis en 1840 Montréal sera de nouveau administrée par des juges de paix et de 1840 à 1842 par un conseil composé d'un maire et des échevins nommés par le gouverneur. En décembre 1842 une nouvelle ordonnance restitue à la population de la ville le droit d'élire ses échevins et à partir de 1851 le maire sera lui-même élu par le peuple en général.

### Dans Ontario

Au lendemain de la guerre d'indépendance américaine, le premier souci de nos gouverneurs anglais est de conserver le Canada à la couronne anglaise. Aussi hésiteront-ils longtemps à permettre l'organisation d'un gou-

vernement municipal qui aurait accordé trop de liberté démocratique à un peuple dont la loyauté n'a pas encore été suffisamment éprouvée.

Pour les colons français on tolèrera un régime qui s'assimile d'assez près à celui qui a prévalu sous la domination française, car il ne reconnaissait l'exercice d'aucun privilège démocratique.

Les colons français, ruraux en grande majorité, paraissent satisfaits du régime paroissial auquel ils sont habitués et ils se défient des nouvelles institutions démocratiques anglaises qu'ils connaissent mal. De plus le paysan du Québec voit d'un mauvais œil l'institution d'un régime qui aurait eu le droit de lui imposer de nouvelles taxes.

### Toronto

Quant aux loyalistes américains qui peuplent alors l'Ontario, l'autorité les tiendra encore en suspicion. La révolution américaine n'avait-elle pas été fomentée et favorisée par les conseils municipaux qui, en Nouvelle-Angleterre, avaient alors une assez large part aux affaires publiques ?

Mais les gouvernements devront cependant répondre aux aspirations démocratiques de ces loyalistes.

Après avoir accordé, en 1832, des institutions municipales à la ville de Montréal, ils pouvaient difficilement faire sourde oreille à la ville de Toronto dont la population s'agitait et réclamait de plus grandes libertés démocratiques. Dès 1834 Toronto se voit donc concéder une charte municipale et élit, comme son premier maire, William Mackenzie, le chef de l'insurrection et grand-père maternel de l'ancien premier ministre, W. Lyon Mackenzie King.

L'insurrection populaire de 1837 marquera un arrêt temporaire de cette évolution vers la création de nos institutions municipales en 1855.

## PROTESTATION AUPRÈS DE QUÉBEC

La procédure plutôt « originale » que l'on avait suivie pour tenir notre première élection municipale le 24 mars 1875 ne devait pas tarder à causer une grande agitation dans la nouvelle cité de Hull.

Dès le lendemain matin on se donne rendez-vous aux bureaux du notaire J.-O. Archambault et de l'avocat J.-T. St-Julien où l'on rédige en bonne et due forme une protestation formelle que l'on adressera au premier ministre de Québec, l'hon. Charles de Boucherville.

Une cinquantaine de citoyens signent ce document qui, si l'on en juge par le style enflammé et rageur, a bien pu être rédigé par Médéric Lanctôt. Il n'a pas lui-même signé, car, s'étant établi à Hull depuis peu, il n'est pas encore propriétaire. Mais, avocat et journaliste, il est également propriétaire du « Courrier de l'Outaouais » qui publie notre premier journal local « L'Écho de Hull », lequel fera une guerre sans merci à la « Potée » nom dédaigneux sous lequel on désigne ceux qui tiennent le haut du pavé sur la scène politique.

La protestation adressée au premier ministre de la province est, en quelque sorte, la déclaration de guerre de la « Clique » à la « Potée ». Mais c'est aussi notre première contribution à la littérature électorale. Aussi convient-il de publier ce texte inédit.

### Texte historique

Hull, le 25 mars 1875

À l'honorable Charles de Boucherville,  
Québec.

Monsieur le premier ministre,

Permettez-nous en notre qualité de citoyens et d'électeurs de la cité de Hull d'attirer votre bienveillante attention sur les moyens mis hier en jeu par certains individus pour imposer au peuple de cette cité des échevins de leur choix exclusif pour représenter les intérêts généraux de la



localité dans son conseil municipal, sûrs que ces individus et leurs candidats élus hier subrepticement, que le peuple leur aurait refusé son support en présence des injustices systématiques qu'ils ont de tout temps consommés (sic) à notre préjudice.

Vous savez que l'ancien village de Hull a été incorporé en cité par la sanction de notre charte par le lieutenant-gouverneur de Québec le 23 février dernier or, en vertu de cette charte les élections municipales pour ladite cité devait (sic) être faites dans les 30 jours qui suivaient la sanction de ladite charte et de la manière y pourvue.

Notre registraire pour le comté d'Ottawa, président ex-officio de ladite élection prétend avoir affiché les avis pour cette élection aux endroits requis le 9 courant et avoir fixé par iceux la nomination au 24 mars et l'élection au 25, chose qui n'est pourvu (sic) ni par la charte ni par le code municipal, ces avis n'ont été vus par personne à Hull.

De plus, le registraire paraîtrait avoir été informé de la défectuosité de ces prétendus avis car sur l'interpellation d'un grand nombre d'électeurs qui lui auraient en différents temps demandé quand se feraient les élections, il aurait chaque fois répondu que ces procédures étaient nuls (sic) et qu'il attendait de nouvelles instructions pour sortir de nouveaux writs.

Hier 24, 14 ou 24 individus se sont assemblés dans le bureau d'un notaire de cette cité, ont nommé l'un d'eux président d'élection, ont fait quérir à la sourdine des amis en nombre suffisants, se donnant le garde (sic) de les amener tous ensemble (sic) de peur d'éveiller les soupçons, pour proposer et seconder leurs hommes qu'ils ont élus par acclamation à l'insu du peuple, sans le concours de l'officier-rapporteur ou son représentant et contrairement au choix unanime de tous les intéressés.

Lorsque la chose fut connue hier au midi il a fallu le concours de tous les amis de l'ordre et des lois pour empêcher le peuple de se porter à des violences qui

auraient eu des suites déplorables pour ces fauteurs publics habituels.

Le secrétaire-trésorier du ci-devant conseil municipal du township de Hull reprimandé par plusieurs citoyens respectables sur l'illégalité de tels procédés a répondu: que la chose était faite, qu'il en avait les procédés sous clef et qu'il défiait qui que ce soit de mettre la main dessus et les invalider, qu'il leur avait joué un bon tour qu'il répéterait aussi souvent que l'occasion s'en présenterait.

Maintenant qu'une copie de ces procédés a été envoyée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de Québec pour avoir sa sanction ce que nous vous prions de bien vouloir prévenir en mettant sous les yeux de son Excellence les faits que nous vous exposons ci-dessus avec prière de bien vouloir suspendre l'action de sa prérogative royale jusqu'à ce qu'Elle ait eu ce que nous avançons, si cela est jugé nécessaire.

Nous n'avançons rien que nous ne puissions prouver par les trois-quarts et plus de toute la population.

Ces faits et d'autres analogues se répètent pour la 100<sup>e</sup> fois par les mêmes personnes qui ont abusés (sic) du pouvoir qu'ils avaient eu en mains depuis plusieurs années dans l'ancien conseil du canton de Hull, et qu'ils cherchent aujourd'hui à transporter sur le berceau de la jeune cité afin de s'y implanter par la ruse et l'oppression.

#### Les signataires

Et ont signé: J.-B. Richer, marchand; André Quesnel, Jos. St-Louis, le notaire J.-O. Archambault, J.-T. St-Julien, avocat; Joseph Labelle, J.-O. Laferrière, Amable Laferrière, Paul Guillaume, Charles Dulude, conseiller; Moïse Trudelle, J.-P.-F. Perras, M.D., Hilaire Viau, Damien Richer, Hercule Pinard, marchand; Thomas Auclair, marchand; Téléphore Sauvageau, marchand; F.-X.-Elie Gauthier, marchand; S. Derouin, Edmond Trudel, Maxime Benoît, Alexis Goyette, Pierre Poupart, Magloire Pilon, Narcisse Trudel, Joseph Bergevin, Joseph Ste-Marie, Joseph Cham-

pagne, père, Pascal Cloutier, Pierre Trépanier, Rémi Legendre, Isaïe Trudelle, Augustin Labbé, Napoléon Beaudin, Pierre Hébert, Félix Labelle, J.-B. Hébert, Michel Larivière, Onésime Riendeau, M. Sauvageau et Honoré Déziel. En tout 50 signatures qui, fait-on remarquer, ont été apposées au document en moins d'une demi-heure dans les deux bureaux de la rue Principale.

#### **Autre irrégularité**

Cette protestation tout comme l'élection du 24 mars était irrégulière. Si l'on doit s'étonner que le notaire Nérée Tétreau ait totalement ignoré les dispositions de la charte pour tenir notre première élection municipale, on doit également s'étonner que son confrère le notaire J.-O. Archambault et aussi l'avocat T. St-Julien aient eux-mêmes ignoré les dispositions de la charte au sujet de la contestation d'une élection municipale.

Il y est dit à l'article 35 « Si l'élection de tous les échevins... est contestée, cette contestation sera décidée par un juge de la Cour supérieure siégeant dans le district d'Ottawa... » Cette contestation pouvait être faite par au moins dix électeurs.

Et c'est ainsi, qu'après s'être ravisé, on a procédé.

#### **ÉLECTIONS D'ANTAN**

Il ne nous paraît pas invraisemblable qu'après avoir machiné totalement en marge de la loi de la fameuse élection du 24 mars 1875, le notaire Nérée Tétreau, ancien secrétaire-trésorier du Conseil du canton, se soit vanté « d'avoir joué un bon tour qu'il répéterait aussi souvent que l'occasion s'en présenterait » comme on l'a prétendu dans le protêt adressé à Québec pour demander l'invalidation de cette élection.

Si l'on se reporte à l'époque de 1875 pour en mieux comprendre les mœurs électorales, on s'expliquera un peu la conduite plutôt singulière du notaire Tétreau et de ses amis dans cette circonstance.

Il semble, en effet, qu'à cette époque les « organisateurs d'élections » se préoccupent peu des dispositions de la loi qu'ils croient pouvoir violer impunément du moment qu'ils remportent la victoire.

On aurait vraiment tort de s'en étonner ou de s'en scandaliser. Notre régime électoral n'a pas encore trouvé sa formule définitive. Dans son rapport annuel de 1875, le greffier en chancellerie à Québec note que « presque toutes les listes électorales sont mal faites ou sont illégales ».

Les greffiers municipaux, en général, ne se conforment pas à la loi et négligent le plus souvent de dresser les listes électorales qui servent de base aux élections fédérales et provinciales. Dans bien des cas, ils négligent également de délimiter les arrondissements de votation.

Quand les officiers chargés de l'application de la loi, l'ignorent à ce point, il ne faut pas trop s'étonner que les « organisateurs d'élections » se croient permis d'agir un peu à leur guise.

Ces mœurs électorales ne sont pas particulières à la province de Québec. Nous sommes alors à l'époque où à Ottawa, après chaque élection générale, un comité spécial de la Chambre doit faire enquête sur plusieurs élections dont on conteste la validité. Et il en est de même pour les élections provinciales et municipales qui sont plus ou moins régulières suivant le cas.

#### L'élection de 1860

L'élection municipale de 1860 à Ottawa nous en fournit un exemple typique.

Le journaliste Henry Friel, qui avait été maire de Bytown en 1854, s'attaque avec virulence dans son journal « The Unionist », au Conseil de 1860 que préside le maire Alexander Workman. La ville qui n'a alors que 14,000 âmes de population est divisée en quatre quartiers: By, Ottawa, Saint-Georges et Wellington, qui élisent chacun deux échevins et deux conseillers.

Henry Friel fait appel à l'esprit civique de la population à qui il demande de chasser le maire et son Conseil de leur « forteresse » de l'hôtel de ville. Workman et son conseil relèvent le défi et une bataille électorale s'engage comme on en a rarement vue à Ottawa. Le maire remporte une victoire décisive sur son adversaire Edward McGillivray et la plupart de ses candidats sont élus.

#### Procédure arbitraire

Dans les quartiers By et Ottawa, les officiers rapporteurs ne manquèrent pas de zèle pour assurer l'élection de leurs candidats. Dans By, l'élection débuta à 8 h. 30 du matin au lieu de 10 heures comme le voulait la loi. Seuls ceux qui en avaient reçu le mot d'ordre sont présents. Les candidats sont immédiatement proposés et l'on commence à voter. À 9 h. 30, les candidats sont déclarés élus avant même que leurs adversaires aient eu le temps de se présenter.

Dans le quartier Ottawa, l'officier rapporteur ouvre une fenêtre du bureau de votation pour faire la lecture de la mise en nomination des conseillers et échevins sortant de charge.

Il refuse catégoriquement que d'autres candidats soient proposés et il invite à prendre la parole ceux qu'il a lui-même mis en nomination. Après une heure de discours, il déclare ses candidats élus sans opposition.

#### Protestation

Tout comme au lendemain de l'élection du 24 mars 1875 à Hull, cette procédure arbitraire et manifestement illégale devait soulever un mouvement de protestations. À la demande d'un grand nombre d'électeurs des quartiers By et Ottawa, une assemblée de protestation fut convoquée par Paschal Comte, président de l'Institut canadien-français, à laquelle presque tous les candidats sont présents. Reconnaissant séance tenante l'irrégularité de



*Alonzo Wright, petit-fils de Philemon Wright a été député de la circonscription d'Ottawa (Bas-Canada) de 1863 à 1891. En 1892, cette circonscription fit place à celles de Wright et de Labelle. La ville de Hull, qui se trouvait dans Wright, devint elle-même une circonscription distincte en 1914.*

leur élection, les candidats donnent leur démission. À Hull, comme l'on sait, environ la moitié du Conseil élu le 24 mars 1875 avait ainsi démissionné pour la même raison.

### Duel Cormier-Rochon

À cette époque, dans le domaine provincial, les mœurs électorales sont à peu près du même calibre. Le duel électoral Cormier-Rochon (1886-1890) nous en fournit un exemple bien convaincant.

À l'élection provinciale du 14 octobre 1886, M. N.-E. Cormier est élu député conservateur du comté d'Ottawa par une majorité de 357 contre M<sup>e</sup> A. Rochon, libéral. Dès le 10 janvier 1887, M<sup>e</sup> Rochon donne avis qu'il contestera la validité de l'élection pour manœuvres illégales et frauduleuses. Le 26 juin, il se rend à Aylmer pour fixer la date de l'enquête devant le juge Wurtele. Mais le 2 juillet, quand la cause est appelée, M. Cormier est absent. M<sup>e</sup> Rochon demande que le député Cormier soit sommé de comparaître. Quatre jours plus tard, c'est-à-dire le 6 juillet, on annonce au juge que M. Cormier a démissionné le jour même.

Pour toutes fins pratiques, la démission du député Cormier, accusé de fraude et d'illégalités électorales, peut, à la rigueur, être considérée comme une confession de jugement, c'est-à-dire un aveu.

Deux mois plus tard, à l'élection complémentaire du 14 septembre 1887, M. Cormier pose encore sa candidature contre M<sup>e</sup> Rochon qui est élu à une majorité de 1236. La ville de Hull vote presque unanimement pour M<sup>e</sup> Rochon qui y obtient une majorité de 887, alors qu'à l'élection précédente, il n'avait obtenu qu'une majorité de 268. La population de Hull est décidément acquise au parti libéral. À la dernière élection fédérale, le député Alonzo Wright y est battu par une majorité de 75.

### Accusation

Cependant, M. Cormier ne concédera pas encore l'élection.

À son tour, il devient accusateur et demande l'invalidation de l'élection de M<sup>r</sup> Rochon, qui l'avait forcé à démissionner. À l'instar de M. Cormier, le député Rochon eut pu donner sa démission pour ne pas être incriminé par la preuve. Il prit, au contraire, le risque de plaider.

La Cour de revision, composée des juges Jetté, Wurtele et Davidson, dans son jugement du 30 décembre 1889, disait en effet : « Les faits relatifs à l'annulation de l'élection sont bien nombreux. Il est regrettable que le défendeur (le député Rochon) ne se soit pas rendu à l'évidence et n'ait pas confessé jugement à la face de la preuve écrasante en cette cause et dont le volume est plus considérable que tout ce que nous avons vu dans nos Cours. Les seuls faits de dépenses illégales sous forme de salles de réveillon dressées en pleine ville de Hull dénotent une profonde ignorance et un grand mépris de la loi. »

L'élection fut annulée. Six mois plus tard — le 17 juin 1890 — avaient lieu les élections générales dans la province. Pour la troisième fois, MM. Cormier et Rochon engagèrent la bataille. M<sup>r</sup> Rochon est réélu à une majorité de 961 pour être défait deux ans plus tard par le notaire Nérée Tétreau, conservateur.

De ce duel électoral dont les deux antagonistes — MM. Cormier et Rochon — ont été alternativement accusateurs et accusés et tous deux coupables des mêmes accusations, on peut dire « Bonnet blanc, blanc bonnet » ou plus justement « Bonnet rouge, bonnet bleu ».

### LA QUATRIÈME CITÉ

En vertu de sa charte municipale Hull en 1875 devenait à la fois la quatrième cité de la province et la métropole canadienne-française de l'ouest du Québec.



Le fait aura, dans notre histoire régionale, une importance très significative. Car il mettra fin à l'antagonisme racial qui, pendant près d'un demi-siècle, opposera aux colons canadiens-français les immigrants de langue anglaise qui seront longtemps en majorité dans ce secteur de la province.

Au début du siècle dernier (vers 1815), la vallée de l'Outaouais est en quelque sorte conquise par les Irlandais et les Écossais nouvellement arrivés au pays. Pour encourager cette immigration les gouverneurs anglais du temps mettent le domaine public à la disposition de ces immigrants qui reçoivent de la Couronne de généreux octrois de terre de 300, 500, 1,000 acres et même davantage.

Dans la vallée de l'Outaouais presque toutes les meilleures terres et les plus accessibles seront systématiquement cédées aux néo-Canadiens de langue anglaise. Aussi en 1841 dans le comté d'Ottawa ne comptera-t-on que 3,353 Canadiens français sur une population totale de 12,434. Quant au canton de Hull qui avait été concédé presque en totalité à Philemon Wright et à ses associés, on n'y trouvera alors que 243 Canadiens français sur une population totale de 2,811.

#### L'ostracisme

Les nouveaux venus à qui on concéda si généreusement toutes nos meilleures terres ne tardent pas à se convaincre qu'ils sont les conquérants dont le domaine ne doit pas être violé par les vaincus de la vallée du Saint-Laurent.

Ce complexe de supériorité qu'ils affichent avec arrogance les incite à repousser hors de leur domaine tout colon canadien-français qui cherche à s'y établir.

Aussi est-ce avec raison que l'on a écrit que « **avant de mettre la charrue dans les terres qui bordent la belle rivière Ottawa les Canadiens français ont dû les conquérir au bout du bras** ».

### Montferrand

Joseph Montferrand, ce héros légendaire, a personifié pour ainsi dire cette époque épique et assurément fort agitée. La renommée n'a conservé de ce Joseph Montferrand que le souvenir de ses exploits pugilistiques et c'est pourquoi on en est venu à oublier presque totalement qu'il a fait figure de héros national.

Cette oppression à laquelle on tente de soumettre les colons canadiens-français ne fera cependant pas échec à une première pénétration française dans la région. Chaque automne quelque 5,000 bûcherons envahissent la forêt pour y faire la coupe du bois de la Gatineau. Ils y rencontrent trop souvent une opposition brutale de la part des colons de langue anglaise. Montferrand sera leur héros et symbolisera par ses exploits leur détermination de rester maîtres chez eux.

### En majorité

Mais à partir de 1850, la pénétration française se fait plus massive et continue. Si bien que vingt ans plus tard le recensement de 1871 révélera que les Canadiens français sont en majorité dans le comté d'Ottawa. Sur une population totale de 38,629 on compte alors 21,514 Canadiens français et 17,115 Canadiens anglais. Dans le canton de Hull, où vingt ans plus tôt on ne comptait que 243 Canadiens français, on en compte alors 4,461 sur une population totale de 8,318.

Le petit village d'Aylmer, chef-lieu de comté, était en très grande majorité de langue anglaise en 1851. On y comptait alors 825 Anglo-Canadiens et 344 Canadiens français. Vingt ans plus tard la population d'Aylmer est presque également partagée entre les deux éléments: 836 Anglo-Canadiens et 814 Canadiens français.

### La cité de Hull

Quant au site actuel de Hull il reste, en 1851, la propriété presque exclusive des héritiers Wright. Personne ne songe encore à s'y établir : à cause de la nature du sol, il ne peut y être question d'exploitation agricole.

Mais vers 1860, E. B. Eddy et d'autres y construisent des scieries pour mettre en œuvre le bois de la Gatineau. En moins de dix ans un important village s'y organisera. Sa population, presque entièrement canadienne-française, est déjà d'environ 4,000 âmes.

Aux élections municipales de 1870, le village prend le contrôle absolu du conseil du canton et, cinq ans plus tard, il s'en sépare pour constituer la cité de Hull et devenir la métropole de la région.

En moins de vingt ans donc le comté d'Ottawa que les gouverneurs anglais de l'époque avaient tenté de constituer en domaine exclusif pour l'immigration anglaise sera devenue en majorité de langue française.

### L'opposition

La minorité anglaise s'accommoda mal de ce nouvel état de choses. En 1870, quand le village canadien-français de Hull s'empare du contrôle du conseil du canton, l'ancien conseil refuse d'abord de céder la place et ne s'y résignera qu'après que les procédures seront prises pour l'y contraindre.

Et cinq ans plus tard, quand le village sera érigé en cité, on refusera d'en faire partie. Plus d'une cinquantaine de propriétaires qui résident en dehors des barrières de péage sur les chemins d'Aylmer et de Gatineau signeront, le 24 novembre 1875, une requête pour être exclus du territoire de la nouvelle cité. Une autre requête sera également signée par un groupe de propriétaires anglais du canton de Templeton qui refuse d'être annexé à la cité de Hull.

On ira même plus loin. Le conseil de comté, encore dominé par l'élément de langue anglaise, demande au gouvernement de Québec d'annexer la cité de Hull au comté d'Ottawa pour les fins municipales.

Le 6 décembre 1875, le conseil municipal de Hull adopte la résolution suivante : « Le conseil de comté ayant fait application au Parlement local de Québec dans le but de faire annexer la cité de Hull pour fins municipales, il est résolu que cette cité proteste contre une semblable annexion et adresse immédiatement une contre-requête à cet effet à la Législature de Québec. »

À Québec, on ne donna pas évidemment suite à cette requête du conseil de comté. Mais l'élément anglais n'accepte pas encore le fait accompli. Le 18 août 1876, un résidant de Hull, John Cathcart Hutchison, tente une nouvelle démarche. Il écrit au gouvernement de Québec pour lui proposer de suspendre pendant une période de cinq ans la charte municipale de la cité « parce que, écrit-il, elle est trop pauvre et n'a même pas les revenus nécessaires à son administration ». Et, détail piquant, il ajoute que la cité de Hull ne peut pas payer les frais d'une lampe à l'huile dans les rues.

De guerre lasse, on devra tout de même se résigner à ce que l'ancien petit village canadien-français soit maintenant une cité indépendante du reste du comté.

### UN OBSTACLE AU PROGRÈS

Jusqu'à il y a une quarantaine d'années la cité de Hull a présenté dans l'histoire municipale de la province un cas typique et très probablement unique en son genre. Car, pendant plus d'un siècle, Hull fut en très grande partie un fief de la famille Wright.

Les conditions de l'établissement de Philemon Wright et de ses associés dans le canton de Hull, au printemps de 1800, sont à l'origine d'un régime de propriété qui,

pendant plus de cent ans, a fait obstacle au progrès de notre ville.

Quand, pour la première fois en 1796, Philemon Wright, cultivateur dans la banlieue de Woburn au Massachusetts, visite le Canada dans l'intention de s'y établir en permanence, il fait la rencontre à Montréal d'un fripon qui lui vend des titres fictifs d'une vaste étendue de terre dans le canton de Hull.

Les hauts fonctionnaires anglais de Québec à qui il fait part de sa mésaventure l'accueillent avec sympathie et s'intéressent à son projet d'établissement dans la colonie. Il sera alors très probablement mis au courant de la façon plutôt frauduleuse dont on concède les terres de la Couronne à cette époque.

#### Le domaine public

Les autorités impériales avaient voulu dès 1763 prévenir les inconvénients des grandes concessions de terre qui, dans les autres colonies anglaises, avaient permis que s'y organise une aristocratie terrienne.

Aussi, pour induire les colons anglais de ces colonies à s'établir au Canada, des instructions avaient été données aux gouverneurs de limiter les concessions de terre à cent acres par chef de famille.

Mais ces instructions furent systématiquement ignorées autant par les hauts fonctionnaires que par les membres du conseil exécutif et par les gouverneurs eux-mêmes. Et c'est ainsi que l'on adopta dès le début un système de concessions de terre qui fit surgir le fléau des grandes propriétés qui a tant retardé l'établissement et l'avancement matériel de la colonie.

#### Le favoritisme

Sous ce régime de favoritisme originaire le système des **chefs et associés de canton** qui, en moins de quinze ans. (de 1796 à 1809) fit passer plus de 1,457,209 acres de nos meilleures terres en la possession de 70 favoris du régime.

Pour profiter de ce patronage on devait d'abord s'entendre avec certains membres du conseil exécutif ou hauts fonctionnaires pour s'assurer de leur concours et de leur influence auprès du gouverneur.

On devait ensuite se concerter avec un certain nombre d'individus qui acceptaient de signer conjointement une requête adressée au gouverneur pour obtenir la concession de l'étendue de terre convoitée.

Quand les lettres patentes étaient émises, les co-signataires retrocédaient chacun leur part à l'intéressé qui les indemnisait de leur acte de complaisance (ou de complicité) en leur payant une somme nominale, généralement une guinée. L'intéressé devenait alors propriétaire d'une vaste étendue de terre.

Ces fraudes étaient commises au vu et au su des membres du conseil exécutif et plusieurs d'entre eux se servaient de cet artifice pour s'approprier de grandes étendues de terre dont ils faisaient ensuite le trafic à leur bénéfice.

Le gouverneur Prescott voulut réagir contre cette dilapidation du domaine public au profit d'un groupe restreint de favoris mais il se heurta à l'opposition des conseillers exécutifs qui, guidés par le juge Osgoode, finirent par obtenir son rappel à Londres.

#### Dans le secret

Lors de son premier voyage à Québec, Philemon Wright, à n'en pas douter, fut initié par un conseiller exécutif ou un haut fonctionnaire à cette méthode de concession de terre. Comment ne pas le croire puisqu'il a procédé exactement comme le faisaient tous les favoris du régime ?

En effet après avoir été reçu « avec sympathie » à Québec il retourne à Woburn où il devra d'abord (comme on lui a expliqué) se trouver des « associés » pour signer la requête au gouverneur pour obtenir l'émission des précieuses lettres patentes.

Mais la chose n'est pas d'abord facile. À Woburn on montre peu d'enthousiasme à venir s'établir dans un endroit aussi désert et aussi éloigné de toute civilisation.

#### Les associés

Après deux ans d'inutiles sollicitations Wright n'avait pas encore recruté les associés dont il avait besoin. Toutefois il parvient à convaincre deux amis à l'accompagner dans un voyage d'exploration du canton de Hull.

À leur retour à Woburn, Wright et ses deux compagnons réussissent enfin à recruter des « associés » qui acceptent les conditions qu'on leur pose et suivent le « chef » qui organise un établissement agricole dans le canton.

Cinq ans plus tard Wright et ses neuf « associés » présentent à Québec une requête demandant la concession de 13,201 acres dans le canton de Hull.

#### Lettres patentes

Le 31 janvier 1806 les lettres patentes suivantes sont émises : à Philemon Wright : 2,525 acres; à son fils mineur, Philemon : 1,323; à son autre fils mineur, Tibérius, 1,160; et à ses « associés » Luthen Colton, 1,200; Edmund Chamberlain, 1,100; James McConnell, 1,200; Harvey Parker, 1,326; Isaac Remic, 1,188; Ephraim Chamberlain, 1,164; Daniel Wyman, 1,164.

Et selon la pratique suivie à l'époque, tous ces « associés » retrocéderont, peu après, tous leurs droits sur cette vaste étendue de terre à leur « chef » Philemon Wright qui deviendra le seul propriétaire de ces 13,201 acres.

Après avoir établi ses associés sur les terres du canton, Wright fixera sa résidence près des Chaudières et s'intéressera presque exclusivement à l'exploitation forestière. Ceci lui permettra, en moins de trente ans, de doubler l'étendue de son domaine qui, en 1838, sera de plus de 35,000 acres.

### Les favoris

Lord Durham avait chargé en 1838 le commissaire Buller de faire enquête sur la dilapidation du domaine public dans la province sous le régime des « chefs et associés de canton ».

L'enquête révéla que, cette année-là, plus de 1,404,500 acres étaient détenus par 105 favoris du pouvoir qui constituaient en quelque sorte une véritable aristocratie terrienne.

John Hastings Kerr avait dressé la liste de ces 105 favoris. Les quinze plus grands propriétaires terriens sont alors : 1<sup>er</sup> la succession Frobisher, 57,000 acres; 2<sup>e</sup>, la succession Thomas Dunn, 52,000 acres; 3<sup>e</sup>, William Phillips, 50,000 acres; 4<sup>e</sup>, les héritiers de J. Wurtel, 49,000; 5<sup>e</sup>, le col. Penderkath, 42,000 acres; 6<sup>e</sup>, Louis Massue, 40,000 acres; 7<sup>e</sup>, la famille Hart, 40,000 acres; 8<sup>e</sup>, Forsyth et Hatt, 40,000 acres; 9<sup>e</sup>, la succession McGill, 38,000 acres; 10<sup>e</sup>, la succession Richardson, 37,000 acres; 11<sup>e</sup>, **Philemon Wright, 35,000 acres**; 12<sup>e</sup>, Sir John Caldwell, 35,000 acres; 13<sup>e</sup>, le juge Ogden, 30,000 acres; 14<sup>e</sup>, l'hon. M. Bell, 30,000 acres, et 15<sup>e</sup>, Webb et al., 28,000 acres.

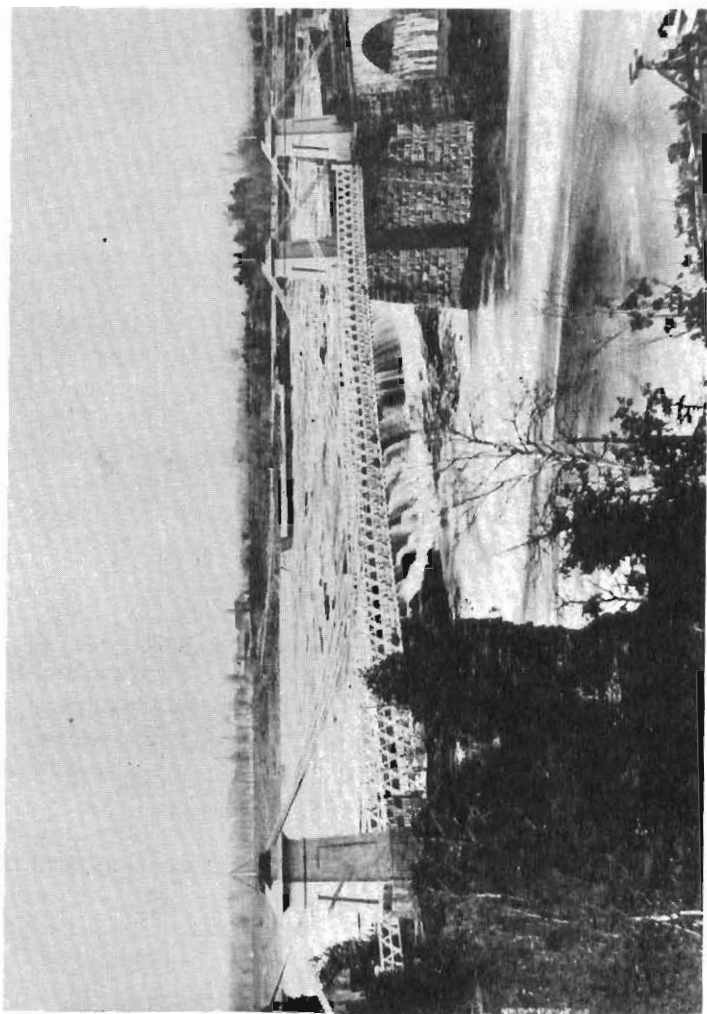
Quinze favoris du régime détenaient alors 620,000 acres du domaine public et **Philemon Wright, à sa mort en juin 1839, était le onzième plus grand propriétaire terrien dans la province.** Il avait réalisé son ambition.

### LE CONSTITUT

En s'établissant ici, au début du siècle dernier, Philemon Wright n'a qu'une seule préoccupation : l'exploitation forestière du canton qui, à l'époque, est abondamment boisé. Ses « associés », pour la plupart de vigoureux bûcherons qu'il a recrutés à Woburn, seront donc à son emploi pendant de nombreuses années.

On a vu comment il procéda pour établir sa colonie. Il devra d'abord organiser deux établissements agricoles : celui de Gatineau, près du lac Leamy, qu'il confiera à





*Le célèbre pont Union, qui enjambait le saut de la Chaudière à Hull, fut inauguré le 17 septembre 1843. Ce pont suspendu, long de 242 pieds, remplaçait celui qui avait été mis en service en 1828. Le premier pont sur la Chaudière, fabriqué de corde et de planches, avait été ouvert (aux piétons seulement) le 26 septembre 1827. À la mi-octobre 1828, il cédait la place à un pont plus solide qui fut ouvert aux voitures mais s'effondra dans l'Outaouais le 18 mai 1836. (Source : HULL, Lucien Braull, 1950)*

son fils Philemon et l'autre, à Limbour, qu'il confiera à son autre fils Tiberius, père d'Alonzo. Le long du chemin Britannia (Aylmer) jusqu'à Eardley quelques fermes seront confiées à certains « associés » tandis que les autres feront la coupe du bois pour le compte du « chef ».

Lui-même, avec son fils Ruggles, élira domicile près des Chaudières et y dirigera, pendant plus de trente ans, son entreprise forestière. L'agriculture n'est pas son fait. Homme d'affaires avisé et clairvoyant, il a tout de suite compris que l'abondante et riche forêt de la région fera un jour sa fortune.

Son calcul était juste puisque, peu avant sa mort en 1839, il aura triplé l'étendue de son domaine qui de 13,201 acres qu'il était en 1806 sera maintenant de plus de 37,000 acres dans les cantons de Hull, Onslow, Templeton et Buckingham.

#### Wrightstown

L'exploitation de ce vaste domaine forestier ne devait pas, pour d'évidentes raisons, favoriser l'établissement d'une ville sur le site actuel de Hull. Car, à l'époque, le bois coupé dans la région est équarri et rassemblé en radeaux à Hull pour être, ensuite, flotté jusqu'à Québec d'où il est exporté en Angleterre.

Aussi, pendant plus de cinquante ans, il n'y aura au pied des Chaudières qu'un petit établissement familial d'à peine une dizaine de constructions que l'on désignera avec raison du nom de « Wrightstown ». Ce sera à la fois un poste de ravitaillement pour les familles de colons du canton et un centre de ralliement pour les bûcherons de la Gatineau qui, chaque année, quittent la forêt pour retourner dans leurs foyers.

#### La ville de Hull

Vers 1860 l'établissement des scieries des Chaudières attire ici, tous les ans, des centaines de familles qui élisent domicile à Hull. Mais le terrain où l'on doit se construire

une maison appartient déjà aux héritiers de Wright qui, dès 1806, s'était fait concéder par la Couronne tout le territoire actuel de Hull.

De sorte que la ville devra être fondée sous un régime de « constitut » au bénéfice des héritiers de Wright. Propriétaires de plein droit des terrains, ils consentiront à les louer aux nouveaux venus mais pendant de longues années ils refuseront de les vendre à ceux qui y auront construit des maisons.

Ce qui veut dire que presque tous les premiers citoyens devront être pendant longtemps des locataires des Wright. Quelques-uns, toutefois, seront mieux favorisés. L'île Chaudière n'aura pas été concédée à Wright en 1806. De 1874 à 1887 Jules Laramée, Joseph Laurent, Joseph Hurtubise (fils), Jules Dumoulin, Pierre Sauvé, Olivier St-Pierre (fils), Jacques Goyette et Damase Sauvé, s'y feront concéder des lots par la Couronne et seront très probablement les seuls citoyens de Hull à obtenir les mêmes privilèges dont avait bénéficié Wright en 1806.

#### Régime unique

À l'époque française, sous le régime seigneurial, le seigneur était obligé de vendre à des conditions équitables tout terrain dont un colon de bonne foi désirait se porter acquéreur. Il n'en est pas de même sous le régime de tenure libre établi par les autorités anglaises, car le propriétaire n'est jamais contraint de vendre contre son gré.

Le régime de « constitut » à Hull est très probablement unique dans l'histoire municipale de la province. Plus heureux que nous, Aylmer y avait échappé. Car Charles Symmes, propriétaire de tout le territoire du village, n'a jamais hésité à vendre des terrains à ceux qui en désiraient.

Aussi il est incontestable que ce que l'on a appelé le « constitut » fut pendant de longues années un sérieux

**obstacle à la fondation, et ensuite, à l'expansion de la ville de Hull.**

Les premiers citoyens doivent construire leur maison sur un terrain qu'ils louent en vertu d'un bail le plus souvent verbal et renouvelable tous les cinq ans aux conditions du propriétaire. Le loyer est généralement assez bas, soit \$10 et plus par année. Mais si le locataire désire acheter son terrain on exigera un prix qu'il sera, la plupart du temps, incapable de payer. Et n'étant pas propriétaire du terrain il lui sera impossible de vendre sa maison s'il le désire.

Pour certains lots évalués à \$300 pour fins municipales et d'une valeur réelle de \$700 on exigeait souvent jusqu'à \$1,300. Et certains héritiers refusaient même, comme c'était leur droit, de vendre à quelque condition que ce fût.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un mouvement se dessine bientôt pour libérer de ce servage la population de Hull.

#### LA LOI DE 1924

Fils, pour la plupart, de colons français qui dans le vieux Québec avaient vécu sous un régime seigneurial, les Canadiens français qui, vers 1860, sont venus s'établir à Hull pouvaient, tout d'abord, trouver assez normal de payer un tribut aux héritiers de Wright pour occuper un terrain sur les bords de l'Outaouais.

Vingt ans plus tard, c'est-à-dire vers 1880 les héritiers de Wright et M. E. B. Eddy détiendront encore plus des trois quarts de la propriété à Hull. Lors de la conflagration du 21 avril 1880, plus de 400 maisons sont réduites en cendres. Sur 600 familles sinistrées, c'est à peine si l'on en compte vingt et une qui soient propriétaires du terrain sur lequel elles ont construit une maison.

**Et pendant encore près de cinquante ans la majeure partie de la population de Hull sera constituée de loca-**

taires de terrains. Ils y auront construit une maison mais ils ne pourront pas se porter acquéreurs du terrain parce que les grands propriétaires tiendront à conserver le monopole de la propriété.

### Une agitation

Vers la fin du siècle les locataires en ont assez de ce régime d'occupation qui les réduit au rang de censitaires. Un mouvement se dessine pour déposséder les grands propriétaires terriens.

En juin 1895, l'avocat Alfred Cloutier se met en tête de l'agitation. Plus de deux cents locataires s'ingurgent contre la prétention des propriétaires à qui ils refusent de payer à l'avenir leur « constitut ».

M<sup>r</sup> Cloutier, qui encourage ce mouvement de protestation, annonce qu'il s'est adjoint M<sup>r</sup> V. Geoffrion, député de Verchères et qu'il a même consulté le député Dalton McCarthy, de Toronto.

De toute évidence cette agitation est futile et vouée à l'échec. Mais elle fera toutefois présager qu'un jour prochain il faudra tout de même trouver moyen de libérer la propriété de Hull de cette servitude légale.

Ce mouvement d'émancipation sera bientôt soutenu par l'Association ouvrière que vient de fonder M. Achille Morin, par la Ligue des petits propriétaires de l'ancien échevin Edgar Gauthier et, enfin, par le « comité du constitut » que préside M. Wilfrid Gravelle.

### Sir Lomer Gouin

Au cours des élections provinciales de juin 1919, une grande assemblée a lieu au parc Royal pour la visite à Hull du premier ministre sir Lomer Gouin. Une imposante délégation des locataires profite de l'occasion pour soumettre à sir Lomer leurs griefs et solliciter le concours de l'autorité provinciale. Les promoteurs de cette démarche décisive, Achille Morin, Edgar Gauthier, Wilfrid Gravelle,

Andrew Stafford et autres, reçoivent alors l'assurance que le gouvernement s'occupera sérieusement de leur cas.

Le problème n'était évidemment pas facile à résoudre. Les héritiers Wright étaient les propriétaires légaux des terrains et le code civil est très explicite : « **Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité** ». Il ne pouvait donc pas être question d'exproprier les héritiers Wright au bénéfice des locataires.

En dépit de cet obstacle apparemment insurmontable, le gouvernement paraît toutefois se rendre compte qu'une solution s'impose pour rendre justice à la population de Hull.

#### L'enquête de 1922

À l'approche des élections de 1923 les chefs du mouvement d'émancipation pressent le gouvernement de s'acquitter de ses engagements. À la session de 1922, en décembre, la Législature adopte une loi qui autorise le gouvernement de charger la Commission des Services publics « de s'enquérir des contrats et titres en vertu desquels les terrains et emplacements sont détenus à Hull ».

Aux élections provinciales de février 1923, la « question du constitut », comme on l'imagine bien, est le sujet de nombreux discours électoraux que l'on ne prononce pas en vain.

Car, dès le premier mai suivant, le président de la Commission des Services publics, M. A. Beaudry, vient à Hull avec son secrétaire, M. J. Ahern, pour entendre les doléances des locataires et les représentations des autres intéressés.

On entendra Wilfrid Gravelle, président du « comité du constitut », M<sup>r</sup> Wilfrid J. Ste-Marie, avocat de la cité, l'évaluateur E. St-Jean, l'ex-échevin Félix Charron, M. Joseph Caron et G. C. Wright et M<sup>lle</sup> S. Wright, au nom des propriétaires,

Après avoir tenu ici une autre session les 1<sup>er</sup> et 2 juin, la Commission soumet à l'hon. M. Taschereau, le 19 septembre, son rapport et ses conclusions. On y voit qu'en 1923, c'est-à-dire 84 ans après la mort de Philemon Wright, plus d'un tiers de la cité de Hull, soit 1,334 lots, sont encore détenus par les héritiers de Wright.

#### Adoption de la loi

Se basant sur les conclusions de cette enquête, l'hon. M. Taschereau présente, le 8 février 1924, la « loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull », qui est adoptée le 14 mars suivant.

On peut lire dans le préambule de cette loi que l'enquête « a révélé le fait qu'une grande partie de la cité de Hull est détenue sous un régime de baux appelés constituts en vertu desquels les propriétaires retiennent la propriété de ces terrains ou lots mais les louent à des personnes qui y ont érigé et construit, à leurs frais, des maisons et des bâtiments ».

« Il a été représenté que ces baux, à leur expiration, ont dans beaucoup de cas été renouvelés à un loyer considérablement augmenté.

« En conséquence, les locataires, propriétaires des maisons et bâtiments, n'ayant aucun titre à ces immeubles peuvent être appelés à tout moment à déguerpir et perdre ainsi le fruit de leurs impenses et de leurs améliorations.

**« Cet état de choses nuit considérablement au développement de la cité de Hull, arrête la construction et empêche les améliorations que les locataires voudraient apporter à l'immeuble. »**

Cette loi de 1924, qui en était une d'exception, en mettant fin à ce régime particulier de tenure dans la cité de Hull, marque une étape importante dans notre histoire locale. Elle a permis à plus de mille locataires de s'affranchir de cette servitude qui fut, incontestablement, pendant plus de quatre-vingts ans une entrave au progrès de notre ville.

### L'expropriation

En vertu de cette loi qui reste en vigueur jusqu'en 1925, « les lots sur lesquels le locataire a construit un immeuble dont la valeur égale et excède celle du lot peuvent être acquis par ce dernier ».

Si le propriétaire refuse de vendre au prix offert par le locataire, la Commission fixera elle-même le prix et sa décision sera finale et sans appel.

« Le prix que la Commission peut fixer pour l'achat du lot ne peut excéder un montant égal à une fois et demie la valeur de l'immeuble inscrite au rôle d'évaluation pour 1921-1922 », mais « le locataire n'est pas tenu d'acheter si le prix fixé par la Commission est supérieur à l'offre qu'il a faite au propriétaire ».

Grâce à cette mesure remédiate, presque tout le territoire de la cité de Hull qui, pendant près de quatre-vingts ans, avait été la propriété exclusive de Wright et de ses héritiers, est aujourd'hui la propriété de la population hulloise.

Ce fut, en quelque sorte, la libération de Hull et l'émancipation de sa population qui n'a plus à payer de tribut aux grands propriétaires terriens pour jouir de la citoyenneté de Hull.





*Le 1<sup>er</sup> septembre 1919, le prince de Galles visite Hull. Ici, le Dr Urgel Archambault, maire, donne lecture de l'adresse de circonstance.*



## Chapitre II

## Hull, otage des barrières à péage

La construction des routes à travers la province et le pays fut longtemps laissée à l'initiative privée soit des municipalités soit des compagnies constituées à cette fin. Et la compagnie qui construisait le chemin avait le droit d'y ériger une barrière de péage où les usagers devaient payer un droit de passage. Il en était de même pour un grand nombre de ponts, que l'on ne pouvait traverser sans payer un droit.

Aujourd'hui encore, aux États-Unis comme au Canada, le gouvernement construit des autostrades sur lesquels on ne peut circuler sans payer un droit de passage.

### Nos deux barrières

À Hull, jusqu'à il y a environ trente ans, il était impossible de sortir de la ville sans rencontrer une barrière de péage. Il y en avait une sur le chemin d'Aylmer et une autre sur le chemin de Gatineau. Et jusqu'en 1884 il y avait même une barrière au pont des Chaudières. Enfin le pont de Gatineau fut, lui aussi pendant plusieurs années, un pont de péage.

L'adoption par la province de la loi des bons chemins en 1912 devait éventuellement faire disparaître ces barrières de péage dans les limites de la ville et dans la banlieue.

### Une anomalie

Quand, en 1875, le village de Hull se sépara du canton pour se constituer en municipalité indépendante, il se trouve en présence d'une anomalie — deux barrières de péage dans les limites de la ville — que l'on ne parviendra à faire disparaître qu'après environ cinquante ans de pourparlers et de démarches.

En effet, deux barrières de péage, l'une à l'angle de la rue Montcalm et du chemin d'Aylmer et l'autre sur le boulevard Saint-Joseph près du boulevard Montclair, isolent en quelque sorte du reste de la ville la population du quartier numéro un (Val-Tétreau et Wrightville) dont les résidants devaient payer un droit de passage pour se rendre dans les autres quartiers de la ville.

Celle du chemin d'Aylmer avait été érigée en 1832 par la « Bytown and Aylmer Turnpike Road Co. » qui avait acheté le chemin d'Aylmer de Philemon Wright qui l'avait construit peu de temps après son établissement dans le canton. L'autre avait été érigée en 1871 par la « Gatineau Macadamized and Gravelled Road Co. » propriétaire du chemin de Gatineau à partir de Hull jusqu'à Wakefield.

### Le litige

Les résidants du quartier numéro un n'ont pas cessé de protester contre la présence de ces deux barrières de péage. Ainsi le conseil municipal dut-il, à sa séance du sept octobre 1889, adopter la résolution suivante: « Qu'un comité composé du maire et des échevins Graham et Scott soit formé pour prendre une opinion légale quant au droit que pourraient avoir les compagnies des chemins macadamisés d'Aylmer et de Gatineau de poser des barrières dans les limites de notre ville et d'y exiger des péages des contribuables d'icelle pour circuler dans nos limites; et qu'advenant le cas où il serait établi que ces droits sont acquis aux dites compagnies d'aviser aux moyens d'en venir à des arrangements avec elles afin d'assurer libre passage aux citoyens de Tétreauville et des autres parties de cette ville qui ont à voyager sur cette partie des voies urbaines ainsi entravées par des barrières de péage et de faire rapport à ce conseil à une époque aussi rapprochée que possible. »

Ce n'est que quatre ans plus tard, le vingt-deux mai 1893, que le comité des barrières de péage fait rapport que la compagnie du chemin de Gatineau consent à enlever sa barrière de péage au point du ruisseau de la Brasserie « à la condition que la ville s'engage à entretenir pendant une période de dix ans le chemin à partir du chemin d'Aylmer jusqu'à la résidence de madame Walker. »

Nous ignorons si l'on a alors donné suite à cette proposition mais nous lisons dans le « Temps » du neuf janvier 1895 qu'il y a « beaucoup d'indignation dans la ville contre la compagnie du chemin macadamisé de Gatineau qui a fait placer une barrière sur la rue Montcalm près de la salaison Matthews et qu'une délégation du conseil se rendra auprès de la compagnie ».

Rien n'y fera, car cinq ans plus tard le conseil doit déléguer auprès de la compagnie les échevins Graham, Wright et Farley pour lui demander d'enlever sa barrière dans les limites de la ville. Ces démarches n'auront encore aucun résultat.

La Chambre de commerce, le 14 avril 1908, adopte une résolution demandant que l'on fasse disparaître les barrières de péage dans les limites de la ville.

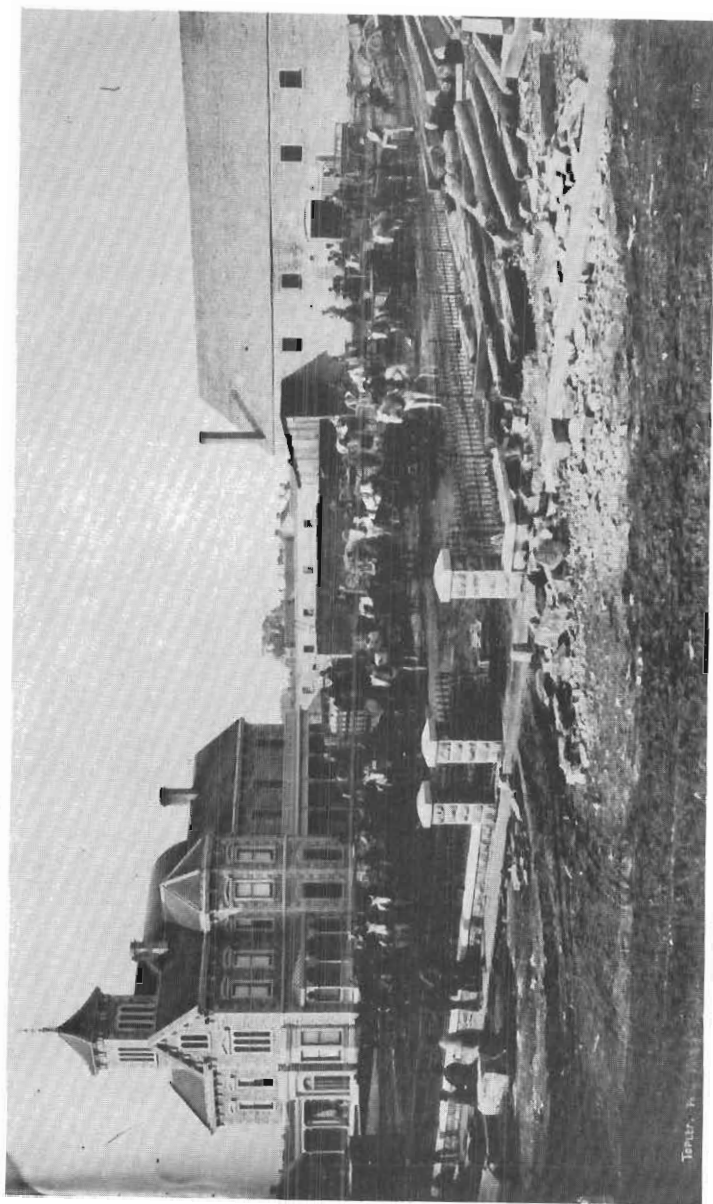
### Une solution

Ce ne sera qu'en 1916, à la suite de nombreuses démarches auprès du gouvernement provincial que l'on trouve une solution. La ville achète les deux compagnies intéressées et la portion des deux chemins sise dans les limites de la cité. Le gouvernement de Québec s'engageait à payer les trois quarts de l'indemnité qui serait établie par la Commission des utilités publiques de Québec.

La barrière du chemin d'Aylmer fut alors placée au ruisseau Bisson, en dehors des limites de la cité et, le seize septembre 1920, quand le chemin d'Aylmer est devenu route provinciale, la barrière disparaît.

Celle du chemin de Gatineau avait été placée à Kirk's Ferry d'où elle disparaîtra le deux août 1923 quand le gouvernement provincial achètera pour \$10,000 les droits de la compagnie sur le tronçon de route entre Kirk's Ferry et Wakefield.

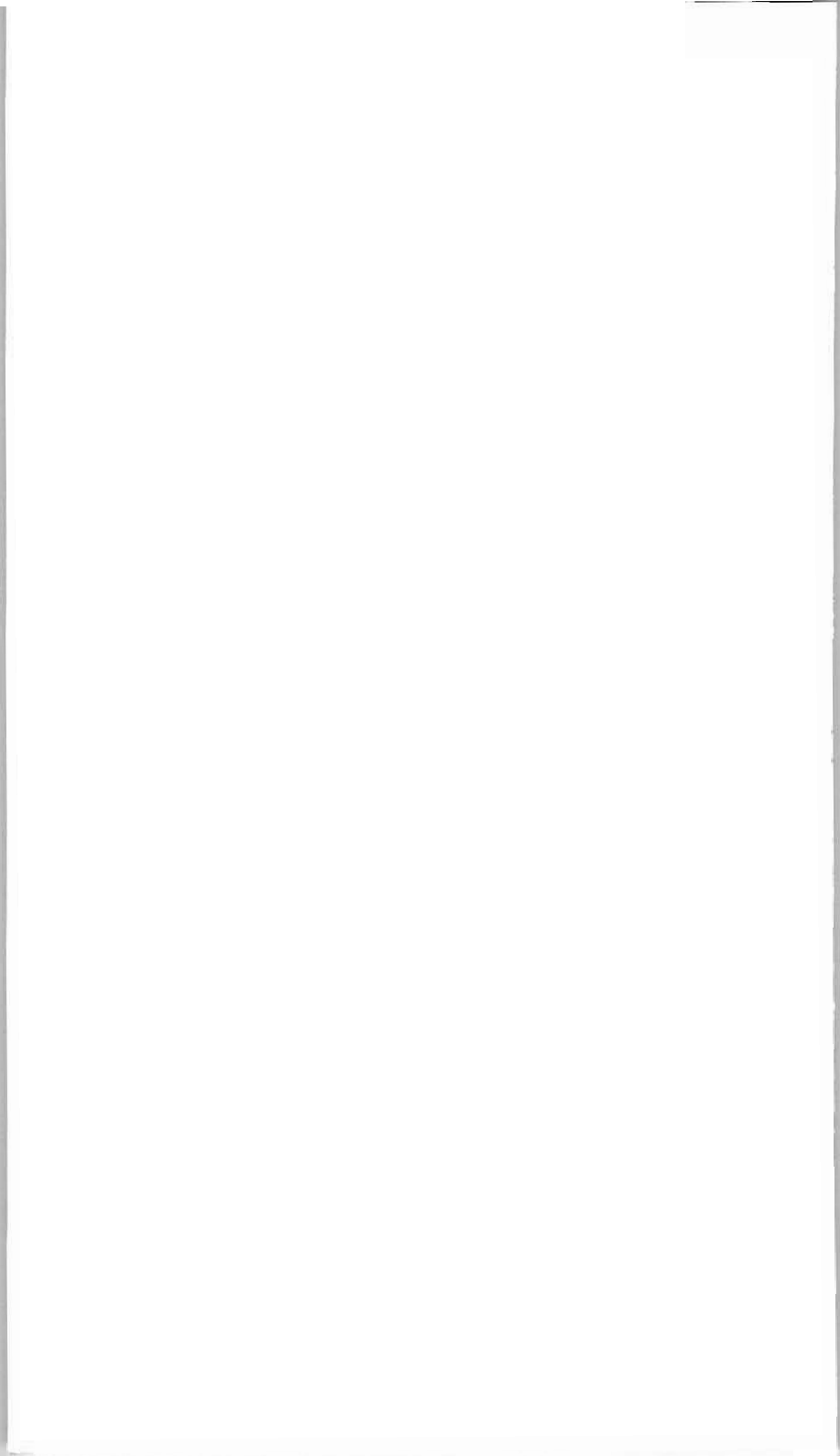
Et c'est depuis cette date, et après environ cinquante ans de protestation et démarches, que l'on peut circuler librement sur le réseau routier de la région sans avoir à payer de droit de passage à une barrière de péage.



*Maison de M. E. B. Eddy, à Hull (1874)*



## Chapitre III



# Hull, victime d'incendies désastreux

## LA GRANDE ALERTE DE 1870

Si encore aujourd'hui après soixante ans on garde un souvenir toujours vivace de la grande conflagration du vingt-six avril 1900, il n'en est pas de même des terrifiants feux de forêt qui, le dix-sept août 1870, ont failli réduire en cendres les deux villes de Hull et d'Ottawa.

Cette grande alerte de 1870 qui avait terrifié toute la population de la région est tombée dans l'oubli depuis déjà de nombreuses années.

### Journée terrifiante

« Jamais dans son histoire la ville d'Ottawa n'a connu une journée aussi terrifiante que celle d'hier », écrivait le vingt août 1870, l'« Ottawa Times ».

De bonne heure le matin, le bruit court que de grands feux de forêts se dirigent rapidement vers la ville qui pourrait bien être la proie des flammes avant le soir.

« Déjà la ville est envahie par une foule de réfugiés qui sont dans le plus grand dénuement. Un vent violent souffle les flammes vers le village de Hull sur une profondeur de deux milles et sur une largeur de quatre milles. Le village de Hull (dont la population est alors de 8,000 âmes) est grandement menacé. »

### Une proclamation

« Au cours de la séance du conseil municipal d'Ottawa un messenger des scieries des Chaudières vient donner l'alerte: les scieries des Chaudières et le village sont menacés par les flammes.

« Sur le champ le conseil lance une proclamation: tous les marchands doivent fermer leurs magasins et tous

les citoyens disponibles doivent s'enroler immédiatement dans les brigades de volontaires et aller combattre l'incendie qui est aux portes de la ville.»

#### Au lac Constant

L'été de 1870 avait été très sec et très chaud. Le dix-sept août le feu éclate dans la forêt sur les bords du lac Constant dans le canton de March où, dit-on, des pêcheurs ont été vus.

Un véritable cyclone qui s'abat sur la région active les flammes qui, en quelques instants, couvrent quatre milles de longueur.

Sous la poussée du vent, les flammes traversent l'Outaouais et allument le feu dans la forêt à Breckenridge. Le « Temps » d'Ottawa qui, sous le titre « Conflagration oubliée », rappelle, le onze août 1906, ces jours de terreur, écrivait ce qui suit.

#### Spectacle d'épouvante

« Le spectacle était terrifiant. La population prise d'affolement et d'épouvante abandonne tout derrière elle et se précipite le long de la rivière et, souvent, dans la rivière pour échapper aux flammes.

« Maisons, récoltes, bestiaux tout est détruit. Le feu court avec la rapidité du vent dans la direction de Hull et d'Ottawa sur les deux côtés de la rivière.

« Les secours sont organisés dans les deux villes. Tout le monde devient pompier. Des barriques d'eau sont échelonnées comme un cordon de protection autour des deux villes.

« À Aylmer des gardiens de nuit sont chargés de donner l'alarme au moindre signe de danger. Tous ne dorment que sur une oreille.

« On dit, et la chose n'a jamais été niée, que le vent poussa l'incendie d'Eardley à Ironside, distance de vingt milles dans l'incroyable espace d'une demi-heure.

« C'était la fin du monde, quoi. Plusieurs personnes furent surprises par le feu et brûlèrent sur les lieux.

« Quand le danger devient le plus menaçant pour Hull, la ville d'Ottawa, de crainte de se voir engloutir par en avant et par derrière, envoya une escouade de plusieurs centaines d'hommes pour aider les pompiers volontaires de Hull et de la banlieue à creuser un coupe-feu tout autour de la campagne avoisinante.

« Cette démarche fut un plein succès mais si le vent n'eût cessé de souffler Dieu sait si une simple tranchée eût empêché le feu de détruire les deux villes. »

#### Du côté d'Ottawa

La ville d'Ottawa est pareillement protégée par un autre coupe-feu. On fait sauter la digue à Hog's Back et l'on immerge une étendue de 300 acres de terre qui met une barrière au progrès de la conflagration.

Le correspondant de la « Minerve » de Montréal télégraphie le dix-neuf août les détails suivants:

« Le feu qui sévit dans les alentours de la cité cause beaucoup d'excitation. Les dommages à la propriété sont considérables. Le village de Bells Corners a été détruit et deux personnes ont perdu la vie.

À Chelsea, Gilmour a perdu cinq millions de pieds de bois. Une personne qui est arrivée de Bells Corners il y a environ une heure dit que sur le chemin de Richmond environ 2,000 personnes sont sans abri et dans le dénuement le plus complet.

#### Le vent tourne

Le lendemain le correspondant de la « Minerve » écrit que le dynamitage de la digue de Hog's Back a éloigné le danger. Le vent a tourné et la population de la ville est rassurée.

Le 21 août le feu continue à faire des ravages dans la banlieue de nos deux villes. « Au moment où je vous écris, télégraphie le correspondant de la « Minerve », le

feu sévit à trois milles de Hull. Dans les alentours d'Aylmer il a promené ses ravages sur une étendue de 50 milles carrés.

« Plus de 1,500 employés des moulins Eddy, Bronson, Perry, Paty et Johnston ont interrompu leurs travaux pour empêcher le terrible fléau d'atteindre le village de Hull. »

### Les secours

Des milliers de familles d'Ontario et de Québec au lendemain de ces quatre journées de terreur, sont dans le plus grand dénuement.

Le neuf septembre le gouvernement de Québec contribue \$3,000 au fonds de secours. La ville contribue plus de \$1,000. Dans le village de Hull la population organise un grand pique-nique pour venir en aide aux sinistrés.

Il semble que la conflagration du quatre décembre 1875 ait déterminé le Conseil municipal de Hull à réorganiser son service de prévention des incendies comme l'avait préconisé Maxime Benoît, chef de la brigade des pompiers volontaires.

En effet six mois après cette conflagration le Conseil affecte, le 5 juin 1876, une somme de deux milles dollars (somme qui, à l'époque, est assez considérable) pour l'achat de boyaux, d'uniformes et autres accessoires. Pour la première fois donc la brigade pourra combattre les incendies avec des boyaux car, auparavant, elle n'avait que des seaux de bois et des petites chaudières.

Mais elle devra encore se contenter de la vieille pompe à bras « Victoria ». De sorte que, la plupart du temps, on doit faire appel à la pompe à vapeur « E. B. Eddy », à la pompe « Chaudières » et souvent à la pompe « Conqueror » d'Ottawa.

Deux ans plus tard (en 1878) dans les secteurs de la ville éloignés de cours d'eau, on creusera des puits qui serviront de réservoirs d'eau pour les pompes.

## LE FEU DE SABOURIN

Vers trois heures de l'après-midi, le vingt avril 1880, le feu éclate dans le grenier à foin attenant à la résidence de Barnabé Sabourin sur le côté est de la rue Du Pont (Eddy) près de la rue Principale.

(Barnabé Sabourin était charretier et avait été engagé par la ville en août 1875 pour le transport des prisonniers de Hull à la prison d'Aylmer « à raison de \$1.60 pour un prisonnier et de \$2.00 pour deux ».)

Poussées par un vent violent de l'ouest, les flammes s'attaquent aux maisons des rues Wellington et Wright. En quelques instants presque tous le quartier trois est un brasier qui menace la ville entière.

La petite brigade Victoria, aidée des pompiers d'Ottawa et de centaines de volontaires, est impuissante à maîtriser l'incendie qui se propage à l'est et au nord.

### 3.000 sans abri

Vers six heures du soir plus de quatre cents maisons sont réduites en cendres. Six cents familles, soit environ trois milles personnes (près de la moitié de la population de la ville) sont sans abri. Elles ont tout perdu, leurs maisons et leurs effets personnels. La perte totale se chiffre à plus de \$200,000 ce qui, à l'époque, est une perte énorme.

La conflagration a détruit les trois quarts du quartier trois et a entamé la partie nord-ouest du quartier quatre.

Le quadrilatère entre les rues Du Pont (Eddy) et Kent de la rue Wellington à la rue Frontenac n'est plus qu'un amas de cendres fumantes. Toutes les maisons sur les rues Saint-Jacques, Le Duc, Chateauguay, Laval et Kent sont totalement détruites. Entre Du Pont (Eddy) et Kent il ne reste plus une seule maison sur les rues Wright, Vaudreuil et Frontenac.

Dès le lendemain des comités de secours sont organisés à Hull et à Ottawa sous la direction du maire

Charles Leduc et des échevins du quartier, E. B. Eddy et Alexis Goyette. Le gouvernement fédéral contribue \$7,000 et le gouverneur général, le marquis de Lorne, \$500.

### Le chef Genest

Ce sinistre qui avait failli être la ruine totale de la ville de Hull fut, tout de même, un avertissement pour nos autorités municipales. Aussi dès l'année suivante, le neuf mars 1881, le Conseil sous la présidence du maire E. B. Eddy prendra de nouvelles mesures pour prévenir, si possible, la répétition du sinistre de 1880.

Il adoptera d'abord la résolution suivante proposée par les échevins Rochon et d'Orsonnens:

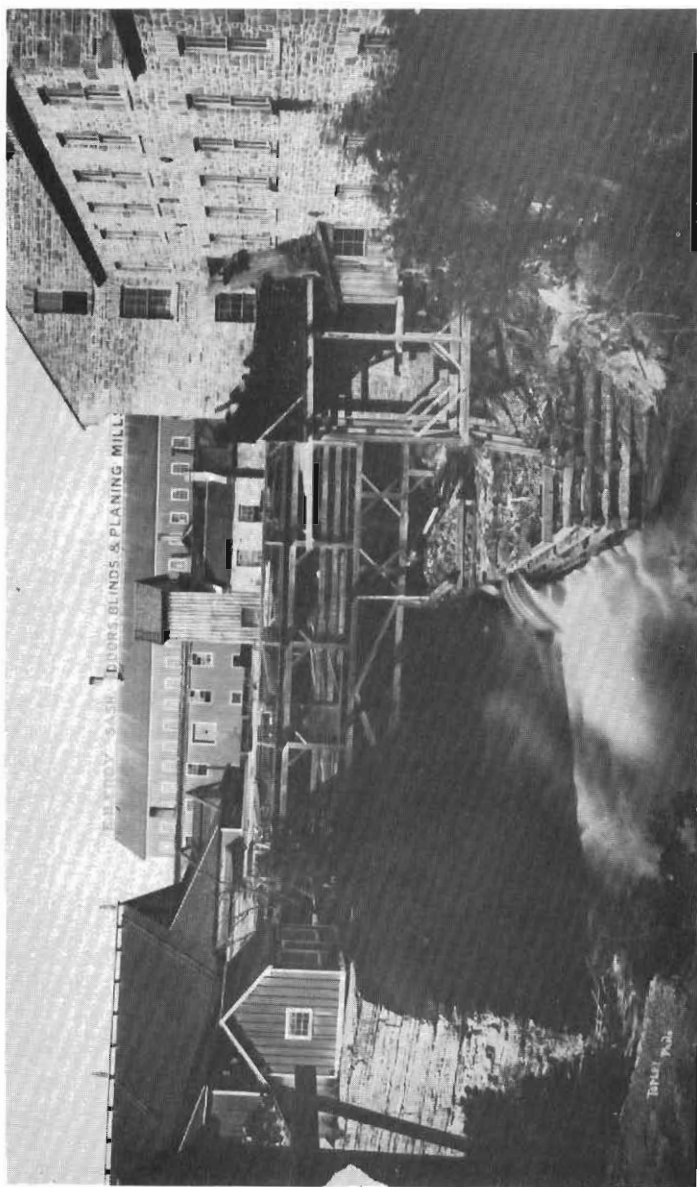
« Que la pompe à feu Victoria, les échelles, crochets et câbles appartenant à cette corporation soient transférés et établis permanemment au ou près du marché central; que la dite pompe soit réparée et que son Honneur le Maire soit autorisé à acheter les échelles, crochets, béliers, câbles et autres accessoires nécessaires et à les placer sous les soins du chef de police, lequel est par la présente autorisé à ramasser tous les agrès qui font partie de ce département à quelque place qu'il puisse les trouver et désapproprier un local convenable pour les mêmes qui seront à l'avenir sous ses charges et sa responsabilité; le Secrétaire-Trésorier étant autorisé par la présente à payer sur l'ordre du maire toutes les dépenses que nécessiteront tels travaux. »

Et le quatre septembre suivant il fusionnera les deux services de police et de pompiers qu'il placera sous les ordres du chef Ludger Genest.

### LE FEU DE LANDRY

On ne saurait décrire la consternation de la population de Hull dans la nuit du neuf mai 1886, lors du grand « feu de Landry » qui, en moins de trois heures, réduisait





*L'usine E. B. Eddy, à Hull (1874)*

en cendres une grande partie du quartier trois et presque toute notre rue Principale.

Ce fut véritablement une nuit d'horreur et de grande anxiété pour toute la ville. Vers une heure du matin la population est soudainement réveillée par le tocsin et les cloches de l'église Notre-Dame qui donnent l'alerte.

Déjà dans le centre du quartier on peut apercevoir un immense brasier dont les flammes poussées par un vent impétueux du nord menacent de s'attaquer à toute la ville.

### **Main criminelle ?**

Un peu après une heure du matin le feu éclate dans la boulangerie à vapeur de l'échevin E. Landry, à l'intersection des rues Hôtel-de-ville et Chateauguay. Les fours de la boulangerie étaient pourtant éteints depuis trois heures de l'après-midi et, quand vers minuit et demie, les agents de police d'Acoust et Rajotte font leur patrouille de nuit, ils ne notent rien d'anormal. On a supposé que le feu avait dû être allumé par une main criminelle.

M. Landry et sa famille ont tout juste le temps de quitter en vitesse leur demeure qui flambe. En quelques instants tout est en cendres. C'est une perte totale de dix milles dollars et sans aucune assurance contre le feu.

### **Nuit tragique**

L'alerte est aussitôt donnée et toute la ville est sur pied dans cette nuit tragique qu'éclairent les flammes de la conflagration qui s'attaque avec acharnement aux maisons de bois du voisinage.

La brigade Jacques-Cartier des pompiers volontaires, organisée l'année précédente sous les ordres du capitaine François-Xavier Richer, reçoit son véritable baptême de feu.

Aidés par la brigade des pompiers des Chaudières sous les ordres du capitaine John Albert, nos pompiers

sont impuissants à sauver la rue Laval qui flambe. Les puits de M. Villeneuve et de l'école des Frères sont bientôt taris. Toute la ville est maintenant menacée.

Quelqu'un traverse la rivière en chaloupe pour aller donner l'alerte à Ottawa où les cloches de la cathédrale appellent à l'aide. Le chef Paul Favreau traverse aussitôt à Hull avec la pompe « Conqueror » et des centaines de citoyens d'Ottawa le suivent pour tenter de sauver notre ville d'une destruction totale.

Les pompes « Union » des Chaudières et « Conqueror » d'Ottawa tentent de maîtriser l'incendie à l'extrémité sud en s'alimentant à des tonneaux remplis par les pompes hydrauliques des usines Eddy.

#### Trainée de feu

Mais le feu a déjà balayé toute la rue Laval, de la rue Hôtel-de-ville à Principale et après avoir réduit en cendres l'hôtel Goyette (futur hôtel Central) il s'attaque au bureau de poste.

La pompe à incendie de la ville combat les flammes à cet endroit pendant que les deux autres, près de la rue Langevin, luttent désespérément pour sauver le « bloc Poulin » (rue Principale) ainsi que tout le reste de la rue Principale de même que les grandes usines Eddy qui sont en danger.

Les flammes dévorent en un instant la maison de Calixte Rondeau sur la rue Langevin mais on parvient à sauver la salle Saint-Joseph (aujourd'hui le théâtre Laurier).

#### Une explosion

Grâce à ces héroïques efforts on croit avoir enfin maîtrisé l'incendie mais, à l'arrière de la rue Principale, trois barils de pétrole font explosion chez Félix Caron. Aussitôt le feu enveloppe les maisons du docteur J. Beaudin, du maire Alfred Rochon et des docteurs J.-B. Charbonneau et Louis Duhamel. La conflagration, enfin, s'arrête à la rue Champlain.

### 110 maisons ruinées

Il est six heures du soir. Cent dix maisons ont été réduites en cendres. Cent cinquante familles sont sans abri. Les pertes matérielles sont d'un peu plus d'un quart de million de dollars.

Monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa qui, dès le début est sur les lieux de l'incendie, ne retournera à Ottawa qu'à sept heures et demie quand les flammes auront été maîtrisées.

Dès le lendemain M<sup>re</sup> Duhamel présidera à l'hôtel de ville d'Ottawa la réunion d'un comité de secours pour venir en aide aux sinistrés de Hull dont un grand nombre sont dans le plus complet dénûment.

Le gouvernement fédéral souscrit \$7,000; celui de Québec, \$4,000. Le gouvernement général, le marquis de Lorne, après avoir souscrit \$200, accorde son patronage à un grand concert qui est donné le 26 mai à l'« Opera House » d'Ottawa aux bénéfices des sinistrés.

### Comité de secours

Le maire Rochon convoque dès le lendemain de la conflagration à la salle de l'Oeuvre de la Jeunesse une assemblée des citoyens pour organiser les secours. Le comité se compose de M<sup>re</sup> Duhamel, des RR. PP. Gauvin et Grandfils, des députés Alonzo Wright et Louis Duhamel, du maire Rochon, des échevins Graham, Richer, Eddy, Ste-Marie, Fortin et Leduc et de MM. T. Sauvageau, Joseph Marion, Basile Carrière, E. H. Bronson, J. R. Booth, Trefflé St-Jean, Flavien Moffett, T. Clairoux, P. D. Chéné et F. S. Lord.

Une députation de la Pointe-Gatineau composée du maire Louis Philippe Sylvain et de MM. Tréau de Coeli, J. Moreau et E. Lafortune remet au R. P. Gauvin la somme de trente cinq dollars que l'on a recueillie après la messe paroissiale du dimanche.

### La reconstruction

La population, pourtant si cruellement éprouvée, se relèvera courageusement de cette grande épreuve. Dès le début de juin bon nombre de maisons, dont plusieurs en pierre, sont déjà en construction.

Au conseil de ville l'échevin E. B. Eddy fait adopter, dès le huit juin, un règlement qui défend de construire des maisons en bois sur la rue Principale, sur la rue Hôtel-de-ville jusqu'à Principale et enfin sur la rue Saint-Jacques jusqu'à Hôtel-de-ville.

### LE FEU DU MARCHÉ

Privée d'un service efficace des incendies et d'un aqueduc adéquat, la petite ville de Hull, pendant de longues années, restera sous la menace continue d'une conflagration générale à laquelle elle ne devait pas échapper.

Au cours du quart de siècle qui a précédé la désastreuse conflagration de 1900, notre petite brigade Jacques-Cartier devra combattre, sans grand succès, par moins de sept grands incendies.

C'est ainsi que deux de ces incendies devaient être, en 1887, le prélude du « grand feu du marché » en 1888.

#### Dans le cinq

À une heure et demie du matin le vingt-trois août 1887 le feu se déclare chez M. Alphonse Guilbault dans le quartier cinq, qui est encore privé du service de l'aqueduc alors en construction dans d'autres quartiers de la ville.

Pour combattre les flammes, on doit y transporter la fameuse pompe à bras Victoria. Pendant que les pompiers voient à se procurer un cheval qui tirera la pompe et ensuite pendant qu'ils parcourent une longue distance pour se rendre sur les lieux de l'incendie, les flammes ont déjà fait des progrès inquiétants.



La compagnie de pompiers Jacques Cartier, fondée à Hull le 5 juin 1885

À l'arrivée des pompiers, trois maisons sont déjà en feu. Le seul puits du quartier a été vidé en moins de cinq minutes. On doit donc aller chercher de l'eau à la rivière.

Les flammes réduiront en cendres sept maisons du quartier, dont celles d'Alphonse Guilbault, Dolphis Tessier, Georges et Alonzo Marston et Joseph Auger ainsi que l'école.

#### Chez Hurdman

Dans le même secteur de la ville, trois mois plus tard, le six novembre 1887, à six heures du soir, les flammes détruiront les scieries de la compagnie Hurdman, près du pont Interprovincial.

Aidée des pompiers de chez Eddy, la brigade Jacques-Cartier combat avec succès l'incendie qui ne s'étendra pas heureusement aux maisons voisines ni, surtout, aux scieries Eddy vers lesquelles le vent souffle les flammes. Les pertes sont estimées à plus de \$75,000.

#### Le 5 juin 1888

Après l'incendie en 1878 du vieux marché de Hull à l'intersection des rues Wellington et Saint-Rédempteur, le Conseil construit sur le carré de l'hôtel de ville actuel un grand édifice en bois de deux étages qui servira à la fois de « marché aux viandes et aux produits », d'hôtel de ville, de cour de justice et de poste de la Sûreté municipale. Le Conseil tenait ses séances dans la salle au-dessus du marché. On y accédait par un escalier extérieur surmonté d'un clocheton.

Vers trois heures de l'après-midi, le cinq juin 1888, pendant une séance du Conseil que préside le maire Alfred Rochon, on aperçoit de la fumée dans la salle des délibérations. Le feu, découvert sous le seuil de la porte d'entrée, est bientôt éteint.

Mais on ignorait que les flammes étaient montées jusqu'au haut du clocheton d'où s'échappait la fumée.

Les pompiers sont immédiatement alertés mais à leur arrivée toute la toiture est en feu.

On doit monter des boyaux dans l'escalier pour combattre les flammes. Malheureusement l'acqueduc, dont on ne fait que commencer la construction, n'a pas la pression suffisante. En quelques instants tout le marché est un immense brasier. Le vent souffle du sud-est. Le plus urgent est donc de sauver les maisons des rues Victoria et Notre-Dame.

### L'église en feu

Emportées par le vent au-dessus des maisons de la rue Victoria, des étincelles mettent le feu aux maisons de MM. Dosithée Simon et Frank Blais sur la rue Notre-Dame, en face du presbytère qui, à son tour, devient la proie des flammes.

Le feu atteint l'église. Le R.P. Eugène Cauvin, o.m.i., curé de Notre-Dame, secondé par ses vicaires, les RR.PP. M. Prévost, E. Harnois et L. Charles, parvient à sauver les objets les plus précieux ainsi que les archives paroissiales. Le pasteur M. Smith, de l'église protestante, aide le R.P. curé et ses vicaires dans ce périlleux travail. De son côté, M. J.-O. Laferrière, secrétaire-trésorier de la ville, parvient, lui aussi, à sauver les archives municipales.

### Le couvent

À ce moment on se rend compte qu'une nouvelle conflagration va de nouveau menacer toute la ville. Les familles du quartier cinq qui se voient en danger transportent leurs meubles et leurs effets personnels le long de la clôture d'Eddy sur la rue Laurier. Quelques instants plus tard, la clôture et tous les meubles sont la proie des flammes qui menacent les piles de planches le long de la rivière des Outaouais.



La ville d'Ottawa envoie sa pompe « Conqueror » et plusieurs citoyens traversent à Hull pour prêter main-forte aux pompiers. Le feu s'allume dans les pins de la cour du couvent des Soeurs Grises, qui bientôt flambe comme un brasier ardent en dépit des efforts frénétiques des pompiers avec les pompes Eddy et Union.

#### Pertes de \$400,000

En moins d'une heure l'incendie a rasé sept pâtés de maisons entre Victoria et Saint-Laurent et entre Laurier et Maisonneuve.

Le marché, l'église Notre-Dame, le couvent et cent-dix maisons sont un amas de cendres.

Les pertes matérielles sont d'environ \$400,000. Cent-soixante familles, environ 1,500 personnes sont sans abri.

Un comité de secours organisé sous la présidence du docteur Louis Duhamel, assisté de M. Georges Ardouin comme secrétaire-trésorier, se met immédiatement à la tâche.

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec souscrivent chacun \$5,000. Le président Weir de la banque Ville-Marie offre de prêter aux sinistrés \$100,000 à cinq pour cent pendant vingt ans avec garantie du gouvernement provincial.

Les dons en argent s'élevèrent à \$12,000. L'église Notre-Dame étant détruite, on aménagea aussitôt des chapelles dans la salle de l'Oeuvre de la jeunesse que le R.P. Harnois, o.m.i., avait fait construire sur la rue Dollard en 1884.

Pendant trois ans les offices religieux y furent célébrés. On ne célébrait pas moins de huit messes par dimanche.

Le soubassement de la nouvelle église fut ouvert au culte le trente août 1891 et en 1892 M<sup>sr</sup> Duhamel bénissait le nouveau temple reconstruit. Quant au couvent des Soeurs Grises, il est reconstruit sur la rue Laurier et ouvert le douze avril 1890.

### Hôtel de ville

À la suite de cette désastreuse conflagration, le Conseil tient ses réunions à la salle Aubry, rue Principale.

Le vingt-neuf novembre 1889 le Conseil accorde à M. Alexis Daoust, pour \$12,975, le contrat de la construction d'un hôtel de ville. Le 28 février suivant il est décidé que l'hôtel de ville sera construit sur le terrain qu'occupait l'ancien marché, c'est-à-dire le parc actuel de l'hôtel de ville. À l'automne de 1890 un différend surgit entre la ville et son entrepreneur, M. Daoust. La ville décide de terminer elle-même les travaux. Elle emprunte à cette fin \$9,000 de la banque et donne l'hôtel de ville en garantie.

### Le cigare de Marston

« C'est le bout de cigare de Marston », disaient les anciens en parlant du feu de 1888. L'ancien maire G. J. Marston avait été échevin du quartier en 1888. Il fumait beaucoup le cigare. Il est assez vraisemblable qu'on l'ait vu jeter un bout de cigare en entrant dans la salle du Conseil.

Et ce bout de cigare aurait allumé le feu sous le seuil de la porte au pied de l'escalier qui conduisait à la salle du Conseil. On parle encore aujourd'hui chez les anciens de ce fatidique mégot qui a coûté plus de \$400,000 à la population.

### LE GRAND FEU DE 1900

En moins de treize ans — de décembre 1875 à juin 1888 — cinq grandes conflagrations réduisent en cendres près de la moitié de notre ville naissante. Et pour notre plus grand malheur ce ne devait être que le prélude du grand désastre d'avril 1900 qui devait encore être précédé d'une sixième conflagration en juin 1898.

À cause de l'insuffisance de son service des incendies et de celui de l'aqueduc dont la construction ne fut commencée qu'en 1886 notre ville était alors, comme on l'imagine, une proie facile pour l'élément destructeur.

### Les assurances

Au lendemain du « feu du marché en 1888 », les compagnies d'assurance-feu refusent de prendre de nouveaux risques sur les propriétés de Hull.

Les marchands sont les principales victimes de ce refus car les marchands de gros à leur tour refuseront d'accorder le même crédit qu'ils accorderaient si la marchandise était assurée.

En octobre 1888 une délégation du Conseil sera donc chargée de se rendre à Montréal pour inviter des compagnies d'assurance-feu à venir examiner les mesures de précaution que la ville vient de prendre contre l'incendie et pour les prier de fixer de nouveaux taux pour Hull.

### Notre brigade

Pour combattre l'incendie on avait organisé le dix juillet 1885 la brigade Jacques-Cartier qui est composée de trente à trente-cinq pompiers volontaires sous les ordres du chef Ludger Genest et à qui la ville s'engage par le règlement numéro 35 à verser annuellement une subvention de \$200 pour l'achat et l'entretien des costumes. Mais on se rendra bientôt compte que cette petite brigade est une mesure de protection bien insuffisante.

Aussi l'échevin Alfred Rochon proposera-t-il le quinze mai 1887 qu'« il est temps d'organiser un service permanent pour protéger nos propriétés contre le danger de l'incendie ». Le Conseil décide alors d'engager comme pompiers permanents Téléphore Latour et Arthur Dion à raison de \$1.25 par jour. Mais peu après ils seront tous deux attachés au service de police qui, avec la brigade Jacques-Cartier, continuera à combattre les incendies. On ne semble pas encore convaincu ou financièrement capable d'organiser un service permanent.

### Ses officiers

Le huit octobre 1889 la brigade élit les officiers suivants: Joseph Blais, capitaine; Ovide Falardeau, lieute-

nant; Joseph Séguin, secrétaire; Joseph Blais, J.-B. Ménard, A. Dion, J. Carrière, C. Derouin, F. Latour et L. Lemieux, membres de l'exécutif; F. Côté et S. Gaudreau, premier et second sergents et enfin A. Tessier, assistant contre-maître. L'année suivante (le trois octobre 1890) Ovide Falardeau (le futur maire) succède à Joseph Blais comme capitaine de la brigade.

### La subvention

De 1885 à 1892 la brigade reçoit régulièrement sa subvention annuelle de \$200, mais à la suite d'un désaccord avec Ludger Genest qui est à la fois chef des pompiers et de la police, le conseil décide en 1893 de ne plus payer la subvention annuelle.

La brigade menace alors le conseil de poursuivre la ville si la subvention ne lui est pas payée. Le « Spectateur » écrit à ce sujet le vingt-trois octobre 1894 : « Si la brigade est agressive c'est que les compagnies d'assurance lui servent d'étauçon. Sans compter que le règlement qui accorde cette subvention à la brigade n'a jamais été abrogé. Le Conseil devrait parer le coup qui le menace et payer immédiatement. »

Le Conseil du temps est évidemment trop parcimonieux quand il s'agit de la prévention des incendies et risque fort d'indisposer, encore une fois, les compagnies d'assurance. En 1890 c'est à peine s'il consent à dépenser \$1,181 pour son service des incendies qui manque de tout.

Devant cette attitude obstinée et inexplicable du Conseil, la brigade se réunit le six avril au poste de la rue Leduc et décide séance tenante de se dissoudre. La ville devra, à l'avenir, pour combattre le feu ne compter que sur le secours de quelques policiers.

C'est là le dénouement du désaccord entre le chef Ludger Genest et le Conseil. Le 26 janvier 1894 le chef Genest est destitué et Arthur Dion est nommé chef temporaire à \$700 par année en attendant une nomination permanente. À sa séance suivante (le six février) le Con-

seil reçoit des pétitions qui proposent les unes Georges Tessier, les autres Téléphore Latour, comme successeurs de Genest. Le Conseil nommera Georges Tessier chef du service des incendies, et Arthur Dion chef de la police.

Ludger Genest ne se tiendra pas pour battu. Il poursuit la ville et réclame \$1,000 pour destitution illégale. Le seize février 1895 le juge H. S. Malhiot renvoie l'action mais déclare que Genest a droit de recevoir son salaire pendant toute l'année qu'il a été destitué. Un an plus tard — le 21 février 1896 — Genest est réinstallé comme chef de la police, des pompiers et surintendant de l'aqueduc à raison de \$700 par année.

La police est composée de A.-D. D'Aoust, J.-Arthur Dion, H. Legault et François Beaulieu qui reçoivent chacun \$500 par année. Chez les pompiers il y a Georges Tessier qui est sous-chef et Joseph Blais (ancien capitaine de la brigade Jacques-Cartier), Alphonse Guilbault, Téléphore Latour et A. Coursolles.

#### Correction

Dans une chronique publiée dans *Le Droit* et intitulée « Les dix chefs » nous avons omis de mentionner que J.-Arthur Dion avait succédé en 1894 à Ludger Genest comme chef de police, de sorte que c'est onze et non pas dix chefs qu'il aurait fallu écrire.

Notre service de protection contre l'incendie, avant le grand désastre de 1900, était totalement insuffisant. Notre petite brigade Jacques-Cartier composée d'une trentaine de volontaires, ne disposait que de mille pieds de boyaux, de quelques échelles et haches, d'un cheval et d'une chétive pompe à bras.

Le Conseil se rend bien compte de cette grande lacune. Mais son budget est d'à peine \$35,000 de sorte que les \$2,500 qu'il consacrerait au service des incendies en 1895 est une forte dépense à cette époque. On comprend plus difficilement pourquoi on a transporté du centre de la ville à Val-Tétreau notre pompe à bras

qui, à la rigueur, pouvait encore rendre quelques services. Quand, le quinze mai 1887, les propriétaires de la Petite Ferme demandent que la pompe soit transportée dans leur quartier, le Conseil fera sourde oreille.

En novembre 1894 le chef Georges Tessier fait rapport que la pompe à bras a besoin de réparation après vingt-trois ans d'usage. Le Conseil l'autorisera à faire les réparations nécessaires.

#### L'alerte

En 1885, on installa dans les différents quartiers 18 avertisseurs. Quatre ans plus tard — le cinq juillet 1889 — la ville signe à l'étude du notaire Tétreau avec la compagnie Ahearn and Soper d'Ottawa, un contrat pour la pose d'un télégraphe d'alerte dans la ville. Le 23 juillet 1895 une ligne de téléphone reliera Val-Tétreau au poste central des pompiers.

De son côté M. Eddy, qui a déjà une brigade de soixante-quinze pompiers volontaires pour protéger ses immenses usines, fera installer le trente août 1892 des cloches d'alerte au poste central de Ludger Genest et à l'aqueduc.

#### Un sifflet

Narcisse Drouin, l'un des premiers mécaniciens chez Eddy met en place, le sept octobre 1892, un sifflet à vapeur d'un nouveau genre pour le service d'alerte à feu de cette compagnie. Le « Spectateur » nous apprend que « ce sifflet fait entendre un cri strident semblable à un fort jappement de dogue capable de troubler un sommeil de plomb et d'effrayer les plus braves. Les premières expériences qui ont été faites avec ce sifflet ont terrifié les femmes et les enfants ».

#### Un cheval

Jusqu'en 1894 les pompiers volontaires doivent tirer à bras la pompe Victoria, les dévidoirs et la voiture à

échelles. Le six février 1893 le président du comité du feu, l'échevin William Watters est autorisé à acheter une voiture à échelles qui sera encore tirée par les pompiers car ce ne sera que l'année suivante — le six août 1894 — que le comité sera autorisé d'acheter un cheval. Le pompier Alphonse Guilbault sera chargé d'exercer ce cheval à la routine de la cloche d'alerte. Mais ce novice de notre service des incendies s'adaptera mal à ce nouveau genre de vie. Il tombera malade et le sept janvier 1895 on décide de le vendre et de le remplacer par un cheval plus vigoureux. En octobre 1896 le Conseil décide d'acheter deux chevaux « vu que la voiture à échelles est trop lourde pour un seul cheval ».

#### Les pique-niques

À partir de 1885 la brigade organise le premier juillet de chaque année un grand pique-nique auquel est conviée toute la population. À neuf heures du matin la brigade s'assemble au poste et accompagnée de la Fanfare de Hull elle se rend au terrain Marston de la Petite Ferme où l'on participe à un programme de jeux et de courses. Plus de 5,000 personnes assistent habituellement à ces pique-niques.

On y voit figurer Napoléon Fauteux (le Bonaparte des Chaudières) et ses fils qui donnent un spectacle d'acrobatie. On y applaudira aussi la « Compagnie des Amateurs » de Mac de Repentigny: acrobatie, tours de force, chansons comiques, etc.

#### Le feu de 1898

À peine deux semaines avant la tenue de son pique-nique annuel la brigade Jacques-Cartier est appelée, le onze juin 1898, à combattre une sixième conflagration qui, cette fois, se déclare sur la rue Notre-Dame. Elle s'allume dans l'épicerie de Pierre Brisebois, épicier de la rue Notre-Dame. En peu de temps le feu se commu-

nique aux maisons voisines. Seize maisons seront plus ou moins endommagées par les flammes.

Pierre Brisebois perd sa maison, son épicerie et ses hangars. Ses pertes évaluées à \$5,000 ne sont compensées que par \$3,000 d'assurance. Joseph Bourque, entrepreneur en construction est moins heureux, car il perd un moulin à planer et une grande quantité de bois d'œuvre. C'est une perte d'environ \$2,000, une perte totale car M. Bourque avait négligé de renouveler sa police d'assurance.

Les autres victimes de cette conflagration sont Madame Valin, Jules Joannette, Cicéron Talbot, Pierre Poupère, Sévère Chatillon, Joseph Reinhardt, Abraham et Thomas Osborne, André Bray, L. Ladouceur, Guilbert Carrière, Ovila Duquette, Thomas Harkins et Sévigny Chénier dont la boulangerie est réduite en cendres.

À cette occasion notre petite brigade nous paraît avoir sauvé notre ville d'une plus grande conflagration car nous lisons dans le « Spectateur » du 16 juin 1898 le commentaire suivant :

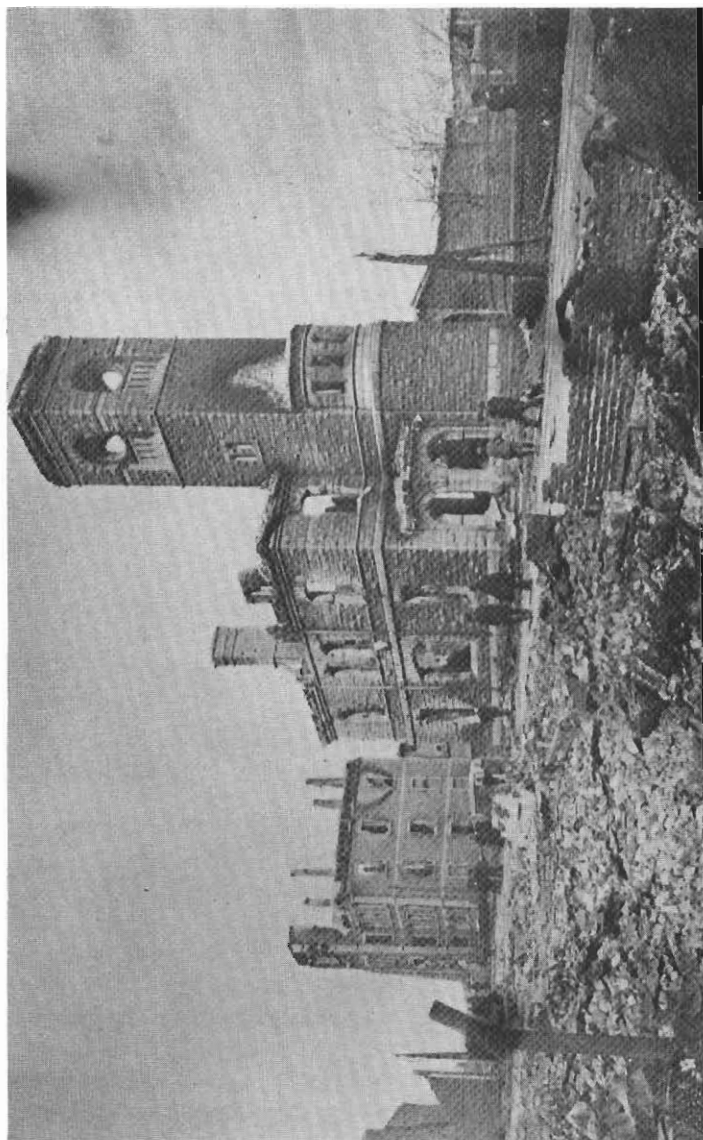
« La population a admiré le travail des pompiers qui avec huit jets d'eau alimentés par des conduites principales de cinq pouces seulement ont pu empêcher toutes les maisons de la rue Alma de brûler, de même que les écuries des pères et les enclos de bois sec de Eddy. Aucun travail d'homme n'aurait mieux réussi que celui des pompiers de Hull et des nombreuses personnes de bonne volonté qui ont aidé ces derniers. »

#### **Erreur coûteuse**

La population qui vient d'être témoin de cette nouvelle conflagration qui a sûrement fait courir à notre ville un bien grand danger ne semble pas se rendre compte de la menace à laquelle Hull est continuellement exposée.

Mais le Conseil est mieux avisé. Aussi décide-t-il de prendre d'autres mesures de protection. Il propose la construction, dans le quartier cinq, d'un poste de pom-





*Le palais de justice (à gauche) et le bureau de poste, de Hull, ont été démolis en 1973 en prévision de l'aménagement du centre-ville. Détruits par le feu en 1900, ces immeubles avaient été restaurés dès 1901.*

piers qui coûtera \$3,500. Le seize juin 1899 il adopte un règlement d'emprunt à cette fin et le soumet, le vingt-sept juillet, au vote des propriétaires.

Le règlement sera rejeté par un vote de 115 à 111. L'opposition semble venir surtout des gros propriétaires car, en valeur, le vote affirmatif n'est que de \$997.65 tandis que le vote négatif est de \$6,054.20.

Notre population ne tardera pas à payer chèrement cette erreur de jugement puisque huit mois plus tard, ce sera le grand désastre : la conflagration d'avril 1900 qui réduit en cendres plus des deux tiers de notre ville.

### Le désastre

Le « grand feu de 1900 », comme on l'appelle encore aujourd'hui, fut pour notre ville un grand désastre dont il a été impossible de déterminer toute l'étendue. Cette journée du vingt-six avril 1900 fut, certes, la plus sinistre de toute notre histoire. Si ce n'eût été du ruisseau de la Brasserie et des anciens lacs aux Vairons et Flora, il est sûr que notre ville aurait été entièrement réduite en cendres.

### Océan de feu

Vers onze heures et demie le feu se déclare dans la maison de M. A. Kirouac sur le côté de la rue Saint-Rédempteur que domine l'ancien lac aux Vairons. Poussé par un vent violent du nord-est un océan de feu convertit en moins de trois heures plus de la moitié de la ville et le quartier Victoria d'Ottawa en immense brasier dont le reflet sinistre est visible à plusieurs milles à la ronde. Il est environ huit heures du soir quand le vent, ce terrible complice de l'incendie, s'apaise et le brasier s'éteint lentement dans la nuit.

### 6.000 sans abri

Ce soir-là, dans la ville de Hull, plus de six milles

personnes sont sans abri et, pour la plupart, c'est le dénuement total.

Des centaines de familles sont coupées sur les bords des anciens lacs aux Vairons et Flora. L'église Notre-Dame et l'établissement Matthews (Canada Packers), les deux seuls édifices de la ville qui ont échappé aux flammes, ouvrent leurs portes et abritent temporairement d'autres sinistrés.

#### Ce qui reste

De la ville de Hull il ne reste plus que Tétreauville et Wrightville que le ruisseau de la Brasserie a protégés contre l'incendie; un secteur du quartier trois A au nord de l'ancien lac Flora; une partie du quartier quatre à l'est de la rue Champlain et enfin presque tout le quartier cinq. Dans les quartiers deux, trois et quatre il reste, ici et là, quelques rares maisons que le feu a épargnées. Celle de M. Kirouac où la conflagration a débuté est à peine à moitié détruite par les flammes. À l'intersection des rues Laval et Hôtel-de-Ville l'épicerie de Philorum D'Acoust échappe à l'incendie. C'est la seule maison de bois de Hull qui ait survécu à quatre conflagrations depuis 1880.

#### Un désastre

Hull a perdu presque tous ses édifices publics : Son palais de justice, son bureau de poste, son bureau d'enregistrement, son hôtel de ville, son collège Notre-Dame, le couvent des Soeurs Grises, la salle de l'Oeuvre de la Jeunesse, etc., etc.

La destruction de ces édifices entraîne la perte irréparable d'une masse importante de documents; tous les dossiers du protonotaire et ceux du registraire.

Heureusement, à l'hôtel de ville, le greffier John F. Boulton et le trésorier P. A. Thibault ont pris la précaution de fermer la voûte où l'on a pu retrouver intactes les archives municipales depuis 1870. Sauf celui de Mat-

thews (aujourd'hui Canada Packers) nous perdons tous nos établissements industriels dont le plus important est celui de E. B. Eddy. Plus d'une quinzaine de magasins sont également réduits en cendres.

#### La population

Chassées de leur foyer par l'incendie, des centaines de familles se réfugieront pour une nuit sur les bords de nos deux lacs et chercheront ensuite un abri ailleurs. Les uns trouveront refuge dans les secteurs de la ville qui n'ont pas été touchés. Un grand nombre iront dans la banlieue : Aylmer, Pointe-Gatineau, Ottawa. D'autres, enfin, quitteront Hull pour ne jamais y revenir. On estime à environ 2,200 sans-abri dans les trois quartiers incendiés. Notre population qui, avant l'incendie, était de 13,451 âmes est maintenant de 11,887, soit un exode de 1,564 personnes hors de la ville.

Cet exode, heureusement, ne sera que temporaire puisqu'en 1902 notre population sera de 13,994 âmes, soit 543 âmes de plus qu'en 1900.

#### Les pertes

Pour la plupart des sinistrés c'est une perte totale. Dès le lendemain du sinistre un comité de secours est formé par les principaux citoyens de Hull et d'Ottawa et un appel est lancé aux quatre coins du monde. Des fonds de secours sont organisés à Londres, New York, Boston, Chicago et Buffalo. La « Presse » de Montréal et le « Soleil » de Québec lancent une souscription publique dont sir Wilfrid Laurier accepte d'être le trésorier honoraire.

Le gouvernement fédéral souscrit \$100,000; la province de Québec, \$25,000; la ville d'Ottawa, \$100,000; Toronto, \$25,000; lord Strathcona, \$25,000; lord Mount Stephen, \$10,000; lord Derby, \$5,000; M<sup>re</sup> Duhamel, \$500.

Le comité de secours fait rapport le huit janvier 1901 qu'il a reçu de la ville de Hull 1321 réclamations pour un total de \$3,300,494 de pertes qui ne sont compensées

que par \$770,392 d'assurance-feu. Les sinistrés recevront environ \$320,000 du comité de secours.

### La ville

L'incendie a laissé la ville sans hôtel de ville et presque sans revenus. Sa brigade d'incendie est désorganisée, son aqueduc est délabré et la moitié de ses rues doit être reconstruite.

Principale source de revenus de notre trésor municipal, l'évaluation foncière qui, avant l'incendie, était de \$2,424,773 n'est plus que de \$1,729,136. Ce fléchissement de \$695,637 devait se traduire par un déficit de \$32,000 en 1901. Avec un budget grandement déficitaire le Conseil aura donc maintenant la lourde responsabilité de réorganiser tous nos services publics.

### La reconstruction

Comme on l'a vu, dès le lendemain de la grande conflagration du 26 avril 1900, un comité de secours est organisé dans nos deux villes et des souscriptions publiques sont lancées à Montréal et Québec ainsi que dans plusieurs villes des États-Unis et même d'Angleterre pour soulager la misère des milliers de sinistrés de Hull et d'Ottawa. Mais ces sentiments de sympathie et de générosité ne devaient pas, cependant, être unanimes. L'envie et le fanatisme devaient malheureusement faire entendre une voix discordante. Une injure au malheur qui frappait nos deux villes.

### Charles B. Collins

Le jour même du grand feu un M. Charles B. Collins, citoyen d'Ottawa, se trouvait à Saint-Louis (États-Unis). Le lendemain il communiquait au *Globe* de Saint-Louis ses commentaires sur Hull et sa population. « Il est peu probable, a-t-il dit, que le « village de Hull » se rebâtira jamais. » Et il n'hésita pas à affirmer que les grandes

usines de Hull traverseront à Ottawa ou aux États-Unis. « Je connais si bien, dit-il, les conditions et les faits en rapport avec ce « village » que je suis porté à prédire que bien peu de ce « village » sera reconstruit. « Il y a à Hull une classe de gens fort semblable aux « crackers » des États du Sud, mais pas tout à fait aussi paresseux qu'eux. « Ils gagnent \$50 par mois au plus, vivant avec cela et sont de bien peu d'utilité à une municipalité, attendu qu'ils manquent d'initiative et songent peu à augmenter leur revenu. »

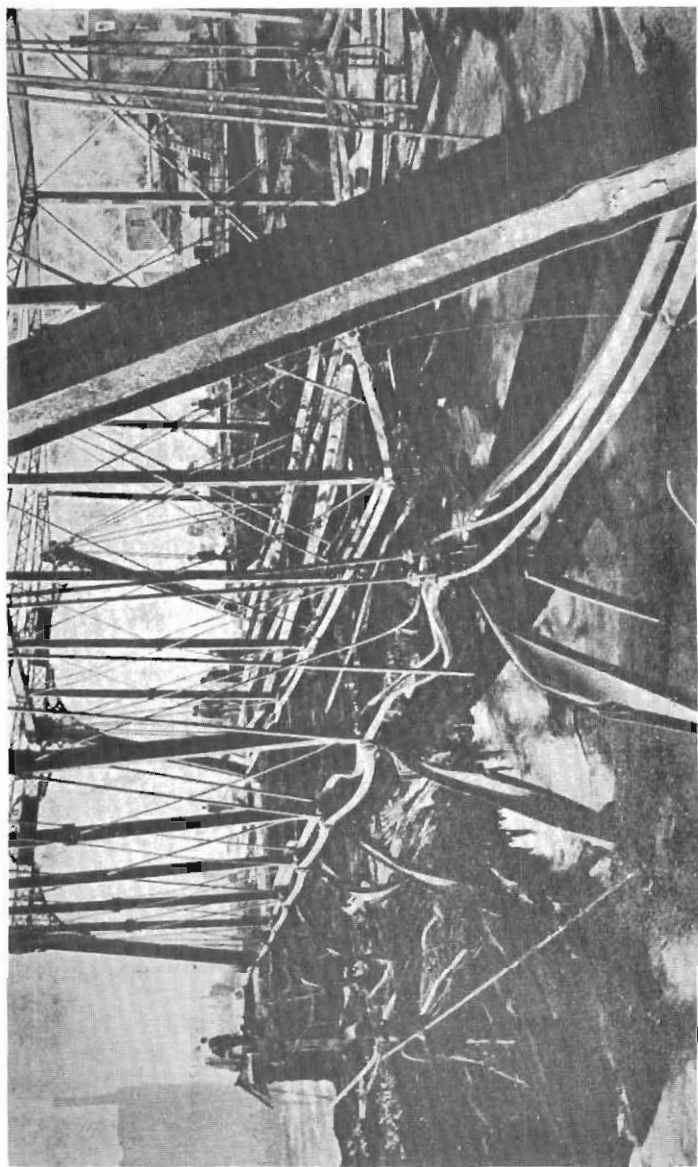
Pour ce M. Collins d'Ottawa qui prétend bien connaître les conditions locales, la ville de Hull est un village rempli de fainéants, un village rétrograde qui ne sortira jamais de ses cendres.

#### Une riposte

Cette injure gratuite aux sinistrés de Hull ne devait pas passer inaperçue et sans riposte. Le onze mai suivant le « Temps » publioit sous le titre « Hull renâtra malgré les envieux » la lettre suivante signée « Un Hullois »:

« Je puis dire à M. Collins qu'il y a de ce côté-ci de la rivière une classe de « crackers » qui lui craqueraient volontiers la mâchoire pour son insolence. Je dois lui dire de plus que Hull est une ville, une cité au terme des statuts du pays et que c'est son quartier commercial qui est détruit. Sans connaître M. Collins je pourrais affirmer, s'il faut juger l'homme à son bon sens que les trois quarts des paresseux « crackers » dont il parle pouvaient, avant le feu, l'acheter plusieurs fois. Je dois ajouter que la partie détruite de Hull est proportionnellement mieux assurée que n'importe quelle partie d'Ottawa, que ses pertes se chiffrent par millions et que déjà \$500,000 ont été payés par les assurances, à part chez Eddy et les édifices publics.

« Je dois dire encore que Hull se reconstruira et que les paresseux qui y habitent sont en train de refaire Hull pour la cinquième fois et le rebâtiront mieux que jamais.



*La structure tordue du pont de la Chaudière, après le désastreux incendie de 1900, à Hull*

Personne ici ne remercie M. Collins pour son idiote interview. Ce monsieur ne doit pas avoir beaucoup de propriété sur cette terre, car il saurait ce qu'il en coûte d'énergie pour vivre, dans une ville ouvrière surtout. Quant aux grandes industries, si M. Collins avait eu pour un sou de sens commun, il se serait exempté de lancer cette bourde. N'y auraient-ils que les incomparables pouvoirs d'eau de Hull, que les industriels les rechercheraient au lieu de s'en éloigner. Il y a plus, il y a l'indomptable énergie de M. Eddy et son attachement pour Hull. »

#### Les faits

Un an à peine après la sinistre journée du vingt-six avril 1900 les faits sont venus démentir les propos injurieux de ce triste sire, Charles Collins. Sous la signature de G. C. le « Temps » publiait, le 26 avril 1901, la note suivante intitulée « Anniversaire ».

« C'était le 26 avril dernier, un an aujourd'hui. Les villes de Hull et d'Ottawa flambaient en semant la désolation chez des milliers de victimes. Qui donc a oublié cette date néfaste ? « Le spectacle grandiose de ce sinistre flamboiement, les inutiles secours du génie humain pour arrêter le feu, les plaintes des incendiés qui voyaient en un seul jour s'éteindre leur bien-être péniblement acquis, s'évanouir leurs rêves d'avenir, de familles entières, toutes ces choses, toutes ces scènes sont restées profondément gravées dans le cœur de ceux qui ont été témoins de la catastrophe.

« Il faut avoir visité les ruines fumantes pour être bien convaincu de l'importance de ce désastre, il faut avoir connu des familles d'incendiés pour comprendre l'état d'âme de tous ces gens qui, du jour au lendemain, étaient jetés sur le pavé, sans chez soi, sans argent et presque sans espérance pour l'avenir.

« Ce fut alors que de partout abondèrent les secours de toutes sortes qui furent d'une si grande utilité aux incendiés. Quelques semaines passèrent et la crise per-



dit un peu de son acuité chez les malheureux. Le courage remonta dans les cœurs, et l'on songea qu'il était encore possible de refaire ce qu'avait détruit le feu.

« On commença à travailler, on construisit des maisons, des magasins, des bureaux, tant et si bien qu'aujourd'hui, il ne reste plus dans les quartiers complètement rasés que de rares vestiges de la conflagration de l'an dernier. Une prospérité nouvelle semble régner là où on ne voyait que ruines et désolation. Et toute cette transformation s'est accomplie en quelques mois seulement. C'est à n'y pas croire.

« Voilà une salutaire leçon pour les penseurs, les philosophes, les économistes que poursuit toujours la hantise de la paix sociale. Quand un peuple est bon et sain, quand il est jeune et vigoureux et quand il a la foi, il ne se laisse pas abattre par l'adversité. C'est dans l'adversité même qu'il retrempe son courage, se relève, et marche mieux qu'auparavant vers le progrès et la civilisation moderne. Voilà qui vaut mieux comme remède, que toutes les doctrines socialistes imaginables. Un axiome : le peuple trouve le remède à ses souffrances dans sa vigueur, sa foi et sa confiance en lui-même, non dans la haine des capitalistes et l'esprit de révolte. »

La reconstruction de la ville de Hull pendant l'année qui a suivi la grande conflagration d'avril 1900 est sûrement l'une des plus belles pages de notre histoire locale.

Tout était à refaire, dans la ville de Hull, au lendemain de ce catastrophique après-midi du vingt-six avril 1900. À l'ombre du clocher de Notre-Dame, que la Providence avait laissé intact au milieu des ruines encore fumantes, la population nullement abattue par une si accablante épreuve se remet résolument à la tâche pour reconstruire la ville.

Des milliers de personnes qui visitent les ruines encore fumantes, le lendemain du sinistre, sont témoins d'un spectacle navrant. Hommes, femmes et enfants cherchent dans les débris calcinés l'endroit où, la veille, se trouvait

leur foyer. Cette vaillante population n'attendra pas et surtout n'exigera pas des secours financiers pour entreprendre sa tâche avec une détermination vraiment étonnante. Dans le courant de l'été elle aura déjà reconstruit trois cent dix-sept résidences et la plupart des familles qui avaient dû chercher refuge dans la banlieue reviennent dans leurs foyers.

Au début de 1901, moins d'un an après le sinistre, on avait déjà reconstruit 94 boutiques et maisons de commerce de tous genres. De son côté E. B. Eddy décide de relever son industrie dont dépend la majeure partie de la population. À la fin de 1900 ses usines seront en grande partie reconstruites. Et sur la rue Principale le Palais de Justice, le bureau de poste, le bureau d'enregistrement, les succursales des banques Provinciale et d'Ottawa ainsi que l'église anglicane sont sortis de leurs cendres.

#### L'effort de la ville

Pour sa part, le Conseil municipal, que préside le maire R. A. Helmer, se voit contraint d'entreprendre d'urgence des travaux considérables et fort coûteux pour réorganiser tous nos services publics. Avec un budget annuel d'à peine \$60,000 (qui, au surplus, accusera un déficit d'environ \$10,000), le Conseil de 1900 doit nécessairement faire appel aux banques, dont il obtient une avance d'environ \$170,000.

En moins d'un an le Conseil pourra donc dépenser \$45,848 pour les améliorations locales (rues, trottoirs, etc.); \$22,650 pour un nouvel hôtel de ville; \$14,500 pour le poste de police et pompiers; \$43,095 pour des réparations d'urgence à notre service d'aqueduc et \$8,000 pour le service d'éclairage.

#### Les contribuables

À l'époque on compte à peine 4,000 propriétaires fonciers qui contribuent un peu plus de \$30,000 en taxes

au trésor municipal. Aussi, ne doit-on pas s'étonner du déficit de \$31,000 en 1901 soit \$23,000 pour la corporation et \$8,500 pour l'aqueduc, non plus que du fait que notre dette ait triplé en deux ans. Elle sera de plus de \$600,000 en 1902, alors que notre valeur imposable n'est encore que de trois millions de dollars. Ce qui fait dire au maire Helmer que cette évaluation devrait être portée à cinq millions.

### Le référendum de 1902

Pour sortir de ses embarras financiers le Conseil ne verra d'autre alternative qu'un emprunt de \$73,000. Le règlement adopté en mars 1902 sera soumis, le sept avril suivant, aux contribuables qui n'hésiteront pas à faire les sacrifices nécessaires à la poursuite du programme de reconstruction. Les contribuables se prononcent catégoriquement en faveur de l'emprunt par un vote de 665 à 166 seulement.

Notre Commission scolaire dont les pertes se chiffrent par plus de \$50,000 et qui ne sont compensées que par \$30,000 d'assurances doit elle-même songer à reconstruire les écoles incendiées. En moins d'un an le collège Notre-Dame renaîtra de ses cendres et sera béni le sept février 1901. Deux couvents des RR. SS. Grises et une école anglaise seront également reconstruits pendant cette première année.

### Hull renaît

À l'occasion du premier anniversaire du grand sinistre, le « Temps » d'Ottawa publie, le 26 avril 1901, la note suivante :

« Aujourd'hui il existe peu de traces remarquables de l'incendie. Partout on voit de jolies maisons neuves et l'apparence des quartiers est magnifiques. La partie commerciale est presque entièrement terminée. Partout les affaires ont repris leur routine ordinaire, même d'une manière plus active. »

Le 27 avril suivant, le « Temps » publie un commentaire du D<sup>r</sup> E. G. Paquet qui veut, lui aussi, rendre hommage à la population de Hull.

« Le touriste qui dirige ses pas vers la malheureuse ville de Hull, écrit-il, ne peut qu'admirer le courage héroïque qui a présidé à tant de travaux accomplis dans une période de temps relativement courte. En effet, ces pauvres malheureux de Hull, après avoir peiné pendant dix longues heures sous le joug honorable du travail, ne craignent pas le soir de s'armer de la scie, du marteau et de la hache pour asseoir de nouveau les fondations d'une nouvelle demeure qui devra abriter encore une fois ces généreux citoyens qui, en trois bien pénibles circonstances, ont été si cruellement éprouvés. »

### Le feu de 1903

L'adoption en 1901 d'un règlement qui prescrit que toute nouvelle maison doit être construite à l'épreuve du feu sera une mesure inefficace de protection contre l'incendie puisque, pendant de nombreuses années, ce règlement restera lettre morte.

Aussi, en février 1902, le Conseil doit-il prendre une autre initiative. Le comité de « feu, police et lumière » que préside l'échevin C.M. D'Amour propose que « le chef de police Ludger Genest soit aussi chef de la brigade de feu en remplacement de l'ex-chef Georges Benoit, sans déranger le titre et les devoirs du capitaine Georges Tessier et sans changement de salaires pour chacun d'eux; les hommes de police seront aussi pompiers en même temps qu'hommes de police ».

Les échevins James Thomas et Michael Burns s'opposent à la fusion des deux services sous les ordres de Ludger Genest et proposent que le capitaine Georges Tessier soit nommé « chef de la brigade de feu ». Cette proposition est repoussée par un vote de neuf à deux.

### Pas de protection

Cette fusion n'ajoutera que quatre policiers aux sept pompiers de notre « brigade de feu » qui, pour combattre l'incendie, ne dispose que de mille pieds de boyaux, de deux dévidoirs, de quelques échelles et haches et surtout de l'historique pompe à bras Victoria que l'on a remise à Tétreauville. Quant à notre aqueduc il doit être presque entièrement reconstruit. Il est bien question de l'achat d'une pompe à vapeur mais on fait remarquer qu'un aqueduc adéquat est une nécessité plus urgente.

### Après quatre ans

En février 1904 — quatre ans après le « grand feu de 1900 » — William Howe, inspecteur pour les compagnies d'assurance-feu, dira dans son rapport : le Conseil de 1900 a défendu la construction non à l'épreuve du feu mais, par négligence, ce règlement n'a pas été mis en vigueur. **La ville est aussi exposée qu'elle ne l'a jamais été.** Quant à Tétreauville il n'est nullement protégé. Et il en sera encore ainsi pendant plusieurs années. Aussi ne faut-il pas s'étonner que notre ville, en moins de trois ans, ait été par deux fois menacée d'une conflagration comme celle de 1900.

### Le 3 juin

Par une singulière coïncidence le feu éclate le trois juin 1903 sur la rue Saint-Rédempteur à quelques cents pieds à peine de l'endroit où la grande conflagration de 1900 a débuté.

On a dit que cette conflagration de 1903 avait été allumée par des enfants qui fumaient la cigarette dans un grenier à foin à l'arrière du restaurant de Joseph Boucher, rue Saint-Rédempteur dans le voisinage immédiat de l'ancien lac aux Vairons. Les flammes que l'on est impuissant à maîtriser embrasent tout le quadrilatère (au nord de l'ancien lac aux Vairons), borné par les rues

Taché, Morin, Bourke et Saint-Rédempteur. Et sur la rue Carillon cinq maisons qui avaient été reconstruites après le grand feu de 1900 sont de nouveau réduites en cendres.

### La consternation

Ce feu de 1903 jette dans la consternation toute la population de Hull, qui a nettement l'impression que le grand sinistre de 1900 va se répéter. Le lendemain (le 4 juin) le « Temps » écrivait : Il est impossible de décrire les scènes de toutes sortes dont Hull a été témoin hier. La population, effrayée par les exemples passées, s'attendait à une destruction complète. Dans toutes les rues avoisinant le district incendié, l'on ne voyait que hommes et femmes et enfants portant dans leurs bras des effets de ménage fuir avec leurs précieux fardeaux vers des lieux hors d'atteinte de l'incendie. « Le peuple entier s'est dévoué à la cause commune et il nous faudrait écrire des colonnes pour enregistrer les actes d'héroïsme qui se sont accomplis hier. »

### Pas de pertes de vie

« Jusqu'ici nous n'avons à déplorer aucune perte de vie, mais si ce feu se fût déclaré dans la nuit, nous aurions eu certainement des pertes de vie à enregistrer. Les pompiers ont fait des prodiges de valeur, mais tout était inutile : la destruction et la ruine menaçaient de toutes parts. Avec une incroyable rapidité le feu s'attaquait à tout, fauchant tout sur son passage, n'épargnant rien, engloutissant tout sous des monceaux de ruines. De partout, l'on désertait les maisons; le peuple était dans la consternation et faisait les plus grands efforts pour sauver à temps ses bien menacés. »

Plusieurs marchands des rues Principale et Du Pont, croyant à une répétition du désastre de 1900, se sont empressés de placer leurs marchandises en lieu sûr.

### L'aide d'Ottawa

La consternation était si grande dans toute la ville que l'on a cru nécessaire de faire appel au maire Cooke d'Ottawa pour lui demander l'assistance des pompiers de la Capitale. Le chef Provost reçut immédiatement l'ordre de placer la pompe Waterous sous vapeur et d'appareiller deux compagnies de pompiers pour porter secours à Hull. Le chef Provost se rendit lui-même sur les lieux et, à son arrivée ayant constaté que l'incendie était déjà maîtrisé, il ne jugea pas nécessaire de faire traverser les pompiers d'Ottawa.

### Les pertes

Les pertes furent d'environ 15 à 20,000 dollars, car la plupart des trente-cinq maisons détruites n'avaient qu'une valeur moyenne de \$400. Sur la rue Saint-Rédempteur dix maisons sont détruites, celles de M<sup>me</sup> Proulx, de J.-B. Potvin, de M<sup>me</sup> Marie Boucher, d'Arsène Proulx, de F.-X. Renaud, de Charles Despard, de Thomas Gauthier, de Dosithée Brunet, de John Thériault et d'Arthur Belly. Sur la rue Burke, cinq maisons sont détruites : celles d'Arthur Ouellette, Joseph Laberge, Adélard Dupuis, Ferdinand Larocque et Georges Côté. Sur la rue Carillon, cinq maisons sont détruites : celles de Fred O'Keefe, Sylvia Giroux, Auguste Patterson, François Gagné et Napoléon Duguay. Sur la rue Burke, cinq autres maisons : celles de Pierre Giroux, John Lacoste, Joseph Godin, V. Durocher et Hilaire Chartrand. Enfin, sur la rue Taché, dix autres maisons sont détruites : celles de Joseph Lanouette, Honoré Derouin, Onésime Demeules, Georges Montpetit, Joseph Livernois, Napoléon Beaudoin, Samuel Cayer, J. Kingsbury, N. Beaudoin et Joseph Lafrance.

Le lendemain le « Temps » pouvait écrire au sujet de cette conflagration : « Le lac Minnow, ce lieu pestiférant qui est depuis des années condamné par les autorités sanitaires, vient de sauver Hull d'une complète destruction. »

### Le feu du Calvaire

On ne peut manquer de remarquer la coïncidence : dans le même secteur du quartier Montcalm quatre incendies seront allumés en moins de six ans, de 1900 à 1906. En avril 1900 un feu de cheminée dans une maisonnette de la rue Saint-Rédempteur, près de l'ancien lac aux Vairons, sera à l'origine de la conflagration qui réduira en cendres les deux tiers de la ville. L'année suivante le feu éclate sur la rue Iberville, près de la rue Saint-Rédempteur, mais il est vite maîtrisé.

Mais, en juin 1903, encore dans le voisinage immédiat du petit lac un troisième incendie éclate et dégénère en conflagration qui détruit trente-cinq maisons du quartier. Trois ans plus tard, le dix août 1906, le feu se déclare une seconde fois à l'endroit précis où l'incendie de 1901 avait éclaté sur la rue Iberville à peu de distance de la rue Saint-Rédempteur. Il se transforme aussi en conflagration qui détruit trente-huit autres maisons dans le quartier. Ce fut le « feu du Calvaire ». Les anciens désignaient de ce nom le quadrilatère borné par les rues Papineau, Saint-Rédempteur, Garneau et Carillon.

### L'origine du feu

La version la plus accréditée au sujet de l'origine du feu est celle qui veut que, comme en 1903, de jeunes fumeurs de cigarettes en fussent les auteurs. Les flammes, allumées vers 11 heures 30 du matin dans l'écurie de M. William Reynolds, rue Iberville, se propagent à toutes les maisons de la rue Iberville et s'attaquent ensuite à celles des rues Papineau et Garneau et enfin Charlevoix. Trente-huit maisons sont détruites et les pertes se chiffrent à environ \$75,000. L'échevin du quartier, l'épicier C. Poirier, essuie la perte la plus considérable, soit plus de \$10,000.



### Les sinistrés

Sur la rue Iberville, cinq maisons sont détruites, celles de John Hyland, Dosithée de Repentigny, William Reynolds, Geo. Swale et Omer Morin. Sur la rue Papineau, huit maisons, celles de M<sup>me</sup> Létourneau, Alex Pilon, J.-B. Castagne, Ed. Derouin, Théodore Rancour, Charles Castagne, André Gagné et Joseph Moreau. Dix-neuf maisons sur la rue Garneau, celles de Pierre Bouchard, Tref-flé Carrière, Téléphore Charbonneau, Joseph Larouche, Wilfrid Barbe, Théophile Régimbal, Philippe Cadorette et Félix Désormeaux, Adélarid Gaumond, Cléophas Piché, Charles Meloche, fils, Joseph Chénier, Marie-Louise Larouche, M<sup>me</sup> Délina Guay, François Bédard, Gabriel Lefebvre, Charles Simard, Antoine Cadorette et Geo. Côté. Sur le côté nord de la rue Charlevoix, celle de Jos. Boudreault et enfin sur la rue Carillon deux maisons seulement, celles de M<sup>me</sup> Marcelline Kingsbury et de Denis Gaulin.

### La panique

À l'heure du midi ce secteur du quartier Montcalm est un immense brasier qui jette toute la population de la ville dans une panique générale. Comme en 1903, on croit la ville menacée d'une conflagration générale. Le lendemain, le « Temps » écrivait : « Il n'y a pas de doute que le danger a été très grand pour un moment. Si le vent n'eût pas été de l'est, Hull aurait encore une fois été victime d'une grande conflagration. »

### L'affolement

Et notre ancien confrère ajoute : « La panique la plus folle s'est emparée de la population. Les femmes se promenaient avec des statues invoquant la protection divine. Les hommes jetaient dans la rue les meubles des maisons et cela à un mille à la ronde tant la panique était générale. Le vieil aqueduc seul fonctionnait et aurait donné

une pression suffisante si la population, affolée, n'avait pas gaspillé l'eau dans toute l'étendue de la ville, à arroser les maisons avec de petits boyaux à jardin. »

Et le « Temps » note que « la critique contre le municipal était très violente dans toutes les rues, principalement au sujet de l'insuffisante pression de l'aqueduc ». À un certain moment, on a craint que l'église Saint-Rédempteur ne fût la proie des flammes. Alors que l'incendie était sur le point de s'éteindre une forte pluie s'abat sur la ville et tout danger de conflagration générale disparaît.